

BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX



Société d'histoire locale



nouvelle série n°18 2002

BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

SOMMAIRE

2002 - NOUVELLE SÉRIE N° 18

TRAVAUX ET RECHERCHES

Histoire des communautés religieuses à Sceaux (suite et fin)

Les Frères des Ecoles Chrétiennes Françoise Petit 1

VISITES

Voyage à Trévoux Jacqueline Combarrous 27

Le journal de Trévoux Maud Espérou 37

IMAGES DU PASSE

Image du vieux Sceaux Gabrielle Garapon 43

EPHEMERIDES

44

VIE DE L'ASSOCIATION

Rapport Moral 2000-2001 Thérèse Pila 47

In Memoriam 50

LES AMIS DE SCEAUX

Société d'histoire locale fondée en 1924

La société des Amis de Sceaux a pour objet de rechercher, de recueillir, d'inventorier tous documents, témoignages, souvenirs concernant la ville de Sceaux et sa région et de les mettre à la disposition du public.

Présidente : Thérèse Pila
Vice-présidentes : Micheline Henry et Françoise Petit
Secrétaire générale : Jacqueline Combarous
Trésorière : Fabienne Corbière

Membres d'honneur : Renée Lemaître, Erwin Guldner

Membres du Conseil d'Administration : élus le 31 mars 2001 :

Jean-Philippe Allardi, Claire Balland, Jeannette Beaugrand, Maud Espérou, Bernard Festal, Françoise Flot, Gabrielle Garapon, Jean-Luc Gourdin, Martine Grigaut, Catherine Kourchid-Rhein, René Legrand, Renée Lemaître, Madeleine Loubaton, Marianne de Meyenbourg, Monique Saunois, Anne-Marie Vallot.

Cotisation :

Membre bienfaiteur à partir de 32 €	Par couple 22 €	Individuelle 16 €
----------------------------------------	--------------------	----------------------

Une permanence de l'association est ouverte tous les samedis de 14h à 17h dans la salle du Fonds local de la bibliothèque municipale, excepté pendant les vacances scolaires.

Bulletin des Amis de Sceaux

Revue annuelle paraissant au printemps

ISSN 0758 - 8151

Direction de publication : Thérèse Pila
Comité de rédaction : Jacqueline Combarous, Maud Espérou,
Micheline Henry, Françoise Petit
Composition et mise en page : France Genty
Impression : Reproduction Service - Meudon
Prix au numéro : 10 €

Le bulletin est servi gracieusement à tous les adhérents.

HISTOIRE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

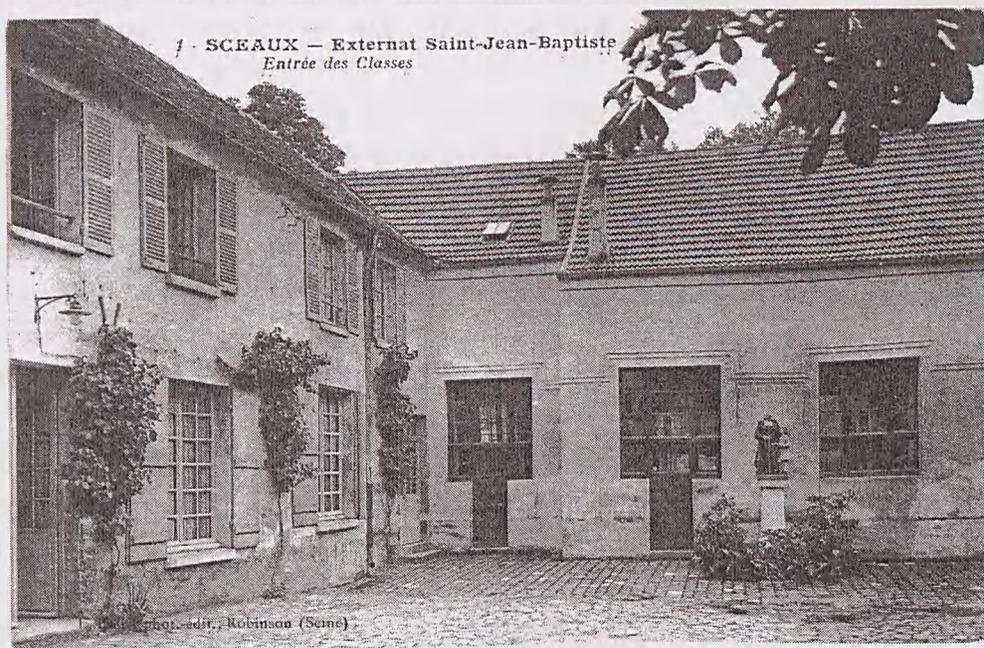
A SCEAUX

(SUITE ET FIN)

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Dans les deux bulletins précédents n° 16 et n° 17, Anne-Marie Vallot étudiait la présence et l'action des Filles de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, des sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, des Filles de la Croix et des Assomptionnistes ; nous nous intéressons ici aux Frères des Ecoles Chrétiennes.

Leur présence à Sceaux a déjà fait l'objet d'une étude de Jacqueline Combarrous dans son article sur l'école des garçons au dix-neuvième siècle, parue dans le bulletin n° 15. Mais c'est l'ensemble de leur action à Sceaux que nous voudrions relater ici au risque de redites.



Fin 19^e s. Coll. Privée

Tout d'abord il importe de faire la distinction, malgré une certaine homonymie pouvant prêter à confusion, entre les Frères des Ecoles Chrétiennes d'une part, les Frères de la Doctrine Chrétienne de Matzenheim et les Pères de la Doctrine Chrétienne de César de Bus d'autre part.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes ont Saint Jean-Baptiste de la Salle pour fondateur et sont répartis dans plus de 80 pays du monde. Leur origine remonte à 1680.

En novembre 1854, trois Frères des Ecoles Chrétiennes, bientôt suivis d'un quatrième, arrivent à Sceaux et ouvrent une école libre de garçons, gratuite, qui prend le nom de Saint Jean-Baptiste, en mémoire du fondateur de leur congrégation.



*Frere des Ecoles Chrétiennes,
et Charitable.*

Le chapeau aux larges rebords, la capote en serge noire, la soutanelle, les chaussures que portaient les paysans : La Salle lui-même revêtait cet habit.

Cl. Emile Rousset

Avec l'évolution des mentalités et l'application des lois successives régissant l'enseignement, ils seront amenés à s'adapter aux situations nouvelles et à changer de statuts et de locaux. Après avoir dirigé l'école communale de notre ville durant plus de 20 ans, ils resteront à Sceaux jusqu'en juillet 1970, date à laquelle leur école de garçons sise au n° 7 de la rue du Docteur Berger sera reprise et intégrée dans l'ensemble scolaire géré par le diocèse : aujourd'hui, l'externat Ste Jeanne d'Arc.

Ces frères avaient des surnoms qui leur venaient de leurs particularités vestimentaires. Ils portaient au-dessus de leur soutane une courte pèlerine, sorte de camail, dont sortaient au droit des épaules, deux petites manches trop étroites pour être enfilées qui se dandinaient au gré du vent et des déplacements de leurs propriétaires. On les appelait les « Frères quatre bras » !

Un poème de Voltaire parle, à leur propos, des « Grands Chapeaux » à cause des tricornes aux larges bords qu'ils avaient hérités de la tenue des pauvres au dix-septième siècle.

Plus tard ils adoptèrent un grand col rabattu formant plastron qui leur valut l'appellation plaisante de « Rabats blancs ».

Leurs anciens élèves préférèrent se souvenir tout simplement des « chers frères ».

Dans un premier temps nous essayerons de définir le caractère propre des Frères des Ecoles Chrétiennes en nous attachant à la personnalité de leur fondateur et aux grandes lignes de sa pédagogie.

Ensuite nous suivrons ces enseignants dans leur école de garçons de notre ville avec leur propre manière d'enseigner et d'éduquer et à travers les lois qui viendront les conforter, puis restreindre et mettre fin à leur direction de l'école communale. Enfin nous présenterons quelques témoignages recueillis auprès d'anciens élèves ayant fréquenté leur école à Sceaux.

LE FONDATEUR

Jean-Baptiste de la Salle est né à Reims en 1651 d'une famille de noblesse terrienne. Il meurt à Saint-Sever en 1719, près de Rouen. A titre de repère, il a dix ans lorsque Louis XIV prend effectivement le pouvoir en 1661.

Il est l'aîné de dix frères et sœurs. Il reçoit la tonsure à onze ans, marquant par là sa volonté d'appartenir à Dieu et le canonat un peu plus tard. Être chanoine titulaire d'une cathédrale consistait à chanter l'office liturgique au nom du diocèse ; il n'était pas nécessaire d'être prêtre. C'est un de ses parents, chanoine, qui se démit de sa charge en sa faveur. A dix-neuf ans il se rend à Paris au séminaire Saint-Sulpice pour se préparer au sacerdoce et il suit les cours de théologie à la Sorbonne. Il sera ordonné prêtre en 1678.

La mort de ses parents en l'espace de quelques mois le fait revenir à Reims en 1672 où son titre d'aîné l'oblige à veiller à l'éducation de ses frères et sœurs et à gérer la fortune familiale. Plus tard, ceux-ci n'étant plus à sa charge et une grande famine régnant durant l'hiver 1684-1685, il décide de donner tous ses biens aux pauvres et de consacrer sa vie à l'instruction et à l'éducation des enfants déshérités. Il a alors trente-cinq ans.



Cl. Emile Rousset

Au XVII^e siècle, à côté des enfants véritablement abandonnés, il en existait de très nombreux laissés tout le jour à la rue, comme aujourd'hui dans certains pays, pendant que les parents travaillaient durement pour gagner leur vie.

Comment tirer les enfants de ce petit peuple, du vagabondage et de l'oisiveté, et comment les préparer à gagner honnêtement leur vie ?

L'idée naît donc d'occuper ces enfants par l'enseignement.

Déjà au début du siècle, saint Vincent de Paul avait assigné à ses Filles de la charité comme autre tâche que les soins aux malades, l'instruction des fillettes.

L'EDUCATION DES PAUVRES :

C'est à cette mission d'enseignement que va se vouer Jean-Baptiste de la Salle avec le principe de la gratuité radicale, sans distinction entre riches et pauvres.

A la suite de leur fondateur, les Frères ne cessent de lutter en faveur de cette mixité sociale. Ils se battent depuis l'origine de leur congrégation pour que les enfants de la bourgeoisie puissent venir gratuitement dans leur école s'ils le désirent. Le but de cette mixité était de permettre aux moins favorisés de la société d'acquérir un vocabulaire plus large, aux enfants des familles aisées de comprendre les fils d'artisans et de pauvres et à tout ce petit monde se côtoyant sur les bancs de l'école de s'apprécier, voire de s'aimer.

Ainsi à Rouen, au début du XVIII^e siècle, à côté des familles pauvres, des nobles et des commerçants confient l'éducation de leurs enfants aux Frères.

LA FORMATION DES MAITRES

Pour assurer cet enseignement, Jean-Baptiste de la Salle a eu le souci de former des maîtres chrétiens et de les aider dans leur vie spirituelle et leur mission éducative. En 1684 il estime que le moment est venu de les unir par une Règle : un habit religieux et un seul vœu renouvelable chaque année, celui d'obéissance.

On peut dire qu'il fut à l'origine des premières « Ecoles Normales » avant Lakanal, en créant des séminaires qui se consacraient uniquement à la formation des maîtres : séminaires de ville et séminaires de campagne. Il ouvrit ainsi dès 1685 à Reims un « séminaire de maîtres pour la campagne ».

A partir de cette date, jamais cette formation ne fut interrompue.

Il rédigea un manuel où il résumait toutes ses méthodes d'éducation et d'enseignement pour la « Conduite des écoles Chrétiennes » avec des éditions successives. Il composa aussi un délicieux « Traité de la politesse et du savoir-vivre ».

Ces maîtres « les Frères », ne seront ni prêtres, ni mariés afin qu'aucune obligation extérieure ne les détourne de la vigilance due aux enfants du matin au soir. Ils consacrent à Dieu leur célibat pour se donner encore plus complètement à leur tâche éducative. Le sacrifice des biens matériels et de la famille est compensé par le soutien d'une vie communautaire.

Ils prendront le nom de « Frères des Ecoles Chrétiennes », la finalité de leur vocation étant centrée sur l'école plus que sur la doctrine chrétienne.

Religieux laïcs à vœux simples, leur congrégation fut officiellement reconnue par la bulle de Benoît XIII du 26 janvier 1725, après la mort de son fondateur qui tenait à cette approbation papale, signe indispensable de l'universalité de son institut.

LES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES DE LA REVOLUTION AU CONCORDAT

Au moment de la Révolution, le terme « d'écoles publiques » désignait celles qui dépendaient du clergé et des hôpitaux publics aussi bien que celles des communes. Ainsi les écoles paroissiales dites écoles de charité étaient des écoles publiques, différentes en cela des écoles ouvertes par des particuliers.

A l'inverse des « maîtres écrivains » et des « maîtres des petites écoles » les enseignants de ces écoles publiques n'étaient ni propriétaires ni locataires des bâtiments scolaires et par de

nombreux procès, ces « maîtres écrivains » réagirent violemment contre la création de ces nouvelles écoles.

De même, les Frères des Ecoles Chrétiennes dûment mandatés par les autorités civiles (et/ou,) religieuses tenaient véritablement des écoles publiques comme ce fut le cas à Sceaux au dix-neuvième siècle.

En 1789, à la veille de la Révolution, les Frères sont plus d'un millier à instruire et éduquer 36 000 élèves dans 125 écoles ; dans les années qui suivent, ils vont disparaître officiellement en France.

Le 17 août 1792, l'Assemblée législative « déclare dissoutes toutes les corporations religieuses, même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la Patrie ». Cette loi de 1792 sauvegarde deux libertés, celle d'enseigner à titre individuel et, pour les parents de choisir l'école de leurs enfants.

Ce qu'elle interdit, c'est de s'organiser en équipes enseignantes comme les maîtres écrivains ou de tenir les écoles ensemble et par association comme les F.E.C (abréviation utilisée par les Frères des Ecoles Chrétiennes eux-mêmes).

Expulsés des écoles, les Frères vivent en suspects. Mais, sous l'habit laïc, ils continuent à enseigner la grammaire, le calcul et le catéchisme à de petits groupes d'enfants, discrètement.

Après la Révolution, lorsque la paix est rendue à l'Eglise, les Frères se retrouvent et se regroupent.

Conclu entre Pie VII et Bonaparte le Concordat de 1801 réorganise le catholicisme en France ; reconnaissant la religion catholique comme celle de la majorité des Français, il permet la reconstitution de la congrégation des F.E.C. Pour tenir les écoles publiques et chrétiennes, les municipalités choisissent volontiers les Frères, à la demande majoritaire de la population.

En 1805 les Frères reprennent leur costume religieux traditionnel.

RAPPEL DE DEUX LOIS IMPORTANTES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT

La loi Guizot : 28 juin 1833 (sous Louis-Philippe).

C'est une véritable charte de l'instruction publique ; elle instaure pour les maîtres l'obligation du brevet élémentaire ; elle contraint les communes à fournir un local pour la tenue de l'école. C'est à cette époque que la commune de Sceaux achète le local de la rue du Petit Chemin.

La loi Falloux : 15 mars 1850.

Elaborée par Falloux, ministre de l'Instruction publique de décembre 1848 à octobre 1849, elle fut votée l'année suivante par les conservateurs de l'Assemblée législative dont Thiers, par exemple. Elle met fin au monopole de l'Etat sur l'enseignement, voulu par Napoléon 1^{er}. L'Eglise est associée au contrôle de l'Education. Les congrégations religieuses vont recouvrer la liberté d'enseignement et leurs établissements se développent.

L'enseignement primaire supérieur prolonge l'enseignement primaire en sorte que des jeunes peuvent être scolarisés jusqu'à 14 ou 15 ans. La fin des études est marquée par la libre décision des parents.

L'école dirigée par les Frères est à la fois communale, publique et catholique.

Le niveau d'enseignement des garçons était alors assez médiocre. Pour leur part les Frères avaient depuis longtemps de bonnes méthodes pédagogiques qui aujourd'hui nous paraissent très modernes : groupes de niveau par matière, fiche suivant l'élève durant sa scolarité, travail de groupe.

Les Frères des Ecoles chrétiennes à Sceaux

1854 -1857

C'est sans doute dans ce contexte favorable que le baron Cauchy¹ légitimiste et bon catholique, prend l'initiative d'installer les Frères à Sceaux pour y ouvrir une école libre de garçons, gratuite, en novembre 1854. Ils sont au nombre de trois, un quatrième arrivant peu après pour se consacrer davantage au

¹ Le baron Cauchy, mathématicien célèbre, né en 1789, mort à Sceaux en 1857 dans sa maison (actuel pavillon d'intendance du lycée Marie Curie) contribua grandement aux œuvres charitables de la ville et y créa la confrérie de Saint-Vincent-de-Paul ; il est inhumé à Sceaux.

patronage et aux cours d'adultes. Nous n'avons pas de traces du lieu précis de leur école, sans doute une maison du village dont le bail de trois ans ne sera pas renouvelé. La prise en charge des frais était totalement assumée par des donateurs de la commune et non par les parents des élèves « sauf anonymat non identifiable ». Durant ces années, il y eut de 45 à 48 garçons et, pendant l'hiver la classe du soir, 40 adultes.

Pendant ce temps quelle est la situation de l'école publique dans la commune ?

La gratuité y existait depuis 1836, pour l'enseignement primaire. Chaque année la municipalité votait un budget pour l'instituteur, l'institutrice, les deux surveillantes de la salle d'asile (on dirait aujourd'hui la crèche et l'école maternelle). 1 200 francs étaient alloués à l'instituteur, M. Vaury, qui avait commencé en 1836 avec 20 élèves.

1857-1880

Lors de la délibération du Conseil municipal du 10 mai 1857, M. Guyon, maire de Sceaux, fait le point de la situation scolaire : *140 enfants à l'asile, 130 jeunes filles aux classes des sœurs, 50 garçons à la classe de M. Vaury, et pendant l'hiver précédent, 48 adultes se sont rendus à leur classe (cours du soir animé par M. Vaury).*

Il rappelle que la maison occupée par les Frères, vient d'être vendue et que le bail de location ne sera pas renouvelé.

Cinquante élèves épuisent déjà les efforts de notre instituteur, que serait-ce si les 45 élèves des Frères venaient bientôt demander l'hospitalité à l'école communale ? Sans compter les 40 adultes qui ont suivi cet hiver la classe du soir. Trois ans de séjour, au milieu de nous, ont habitué la population à ces instituteurs.

Le Frère Philippe Bransiet,² Supérieur général de la congrégation des F.E.C., ayant donné son accord par lettre en date du 7 mai 1857, M. Guyon propose donc de remplacer M. Vaury par les Frères. Le traitement des trois Frères (c'est le nombre exigé pour chaque école d'après leur Règle) est de 1 800 francs dont 600 payés par des donateurs cités précédemment qui s'engagent à renouveler

² Le Frère Philippe Bransiet développa beaucoup les activités de l'Ordre, tant dans les collèges et les écoles que dans les activités périphériques (cours d'adultes, patronage).

leur geste pendant 5 ans. Pour la municipalité, le budget de 1 200 francs restera inchangé.

Cette proposition ne sera pas votée ce jour-là, mais trois semaines plus tard, après le décès du baron Cauchy. En effet lors des obsèques, le maire célébra sa mémoire et rappela que celui-ci avait consacré une partie de sa fortune à l'installation des Frères à Sceaux.

A partir de la rentrée 1857, rue du Petit Chemin devenue aujourd'hui rue des Ecoles, les Frères vont ainsi tenir l'école publique de Sceaux dans les locaux même où M. Vaury enseignait et ils y seront logés. Ils resteront là jusqu'aux environs de 1880, époque où la commune exigera leur départ.

M. Vaury sera félicité pour le travail accompli et nommé Secrétaire de mairie avec un traitement supérieur.

Dans les délibérations du Conseil municipal du 13 février 1859, une petite note défavorable apparaît au sujet de la musique :

... La musique dans presque toutes les communes du département de la Seine, fait aujourd'hui partie de l'enseignement primaire... Jusqu'à la fin de l'année scolaire de 1857, la musique a été enseignée à Sceaux dans l'école des garçons par l'instituteur laïque de la commune... Les notions élémentaires de musique manquent aux Frères pour l'enseigner...

Une dépense de 200 francs est votée pour leur adjoindre un maître spécial de musique...

Dans les délibérations du 24 octobre 1867 :

... Considérant qu'il existe dans la commune de Sceaux, une école communale de garçons dirigée par les Frères et une autre école communale de filles dirigée par les Sœurs... avec des résultats très satisfaisants... il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre des instituteurs adjoints, les Frères et les Sœurs permettant de subvenir grâce à leur zèle à toutes les nécessités de l'instruction...



L'ancienne école des garçons, devenue centre P.M.I. puis crèche municipale. Le bâtiment fut démoli en 1989 - Coll. Amis de Sceaux.

Malgré ses ressources restreintes la commune réaffirme son attachement à la gratuité de l'enseignement pour tous les élèves

jeunes et adultes. Le budget pour l'année 1869 est fixé à 4 100 francs, pour les Frères et les Sœurs.

Dans les délibérations du 5 et du 15 novembre 1869 :

... Le bâtiment communal situé à Sceaux rue du Petit Chemin n° 20 affecté aux classes de garçons, sera éclairé au moyen du gaz...

... L'éclairage au gaz devient nécessaire pour l'école communale de garçons qui sert le soir à la classe d'adultes (les lampes portatives étant plus ou moins défectueuses). Mais les Frères s'engagent à assumer les frais pour leur partie à eux (parloir, cuisine, etc.)...

Dans les délibérations du 20 mars 1870 :

... Le nombre croissant d'élèves (108) nécessite le concours d'un instituteur adjoint... Et il y a 60 adultes le soir...

La commune est satisfaite de l'enseignement prodigué par les Frères et les Sœurs et accepte de voter un supplément au budget.

Mais les mentalités évoluent, la laïcisation de l'enseignement est en marche...

Dans les délibérations du 11 juin 1878

Sous le premier mandat de M. Michel Charaire, maire de mars 1878 à février 1879,

... Le Conseil municipal considérant que les deux dernières élections municipales de Sceaux ont, entre autres buts, celui de substituer l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste dans les écoles primaires de la commune, émet le vœu que les Frères et Sœurs qui sont chargés des écoles primaires de Sceaux soient remplacés dans les plus brefs délais et au plus tard pour la rentrée 1878, par des instituteurs et institutrices laïques ».

Adopté : Onze voix pour, une contre et un bulletin nul.

Considérant :

... Que l'enseignement par des laïques existait précédemment dans la commune... Que les instituteurs laïques (Frères et Sœurs) sont soumis légalement au Ministère de l'Instruction publique, mais aussi à leurs supérieurs ecclésiastiques et qu'il peut y avoir opposition

... Que les institutions congréganistes, au moment des élections, sont sorties de leurs attributions dans un but de polémique politique ou religieuse, au dedans ou au dehors de leurs écoles...

... Que l'enseignement des Frères et des Sœurs laisse à désirer, que les livres sont rédigés dans un sens trop exclusif de tout ce qui n'est pas idée religieuse...

... Qu'ils ne présentent pas, (les Frères et les Sœurs) au point de vue de l'Instruction publique, des garanties suffisantes. (Une simple lettre d'obédience suffit...)

Dans les délibérations du 15 mars 1879

... Le conseil renouvelle le vœu déjà émis en juin 1878... que les Frères et les Sœurs... soient remplacés dans le plus bref délai, par des laïques...

Adopté par treize voix sur treize.

Dans les délibérations du 28 août 1879.

Ces mêmes vœux seront encore renouvelés.

Quand les lois Jules Ferry décréteront cette laïcisation de l'enseignement, ce sera déjà chose faite à Sceaux.

A quelle date, les F.E.C. quittent-ils effectivement la direction de l'école communale de Sceaux ? à la rentrée scolaire 1879, 1880 ? Nous ne le savons pas jusqu'à présent.

LES LOIS JULES FERRY

(Ministre de l'Instruction publique) de 1881 à 1886.

Elles constituent une nouvelle charte de l'enseignement public qui devient désormais laïque, gratuit, obligatoire. Un personnel exclusivement laïque est imposé dans les écoles officielles. Sept années sont obligatoires, entre six et treize ans. Les programmes sont laïcisés, l'instruction morale et civique remplace l'enseignement religieux.

Parallèlement, un article de la loi du 28 mars 1882 fonde les relations catéchisme et rythme scolaire. « Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse de leur choix ». (Rappel dans La Croix du 8 novembre 2001).

Au moment de ces lois Jules Ferry, interdisant d'abord tout enseignement religieux dans les édifices scolaires municipaux, le

« chapitre général des Frères les autorise à continuer à diriger des écoles publiques quoique l'enseignement religieux et les prières y soient interdits, pourvu qu'ils y suppléent en dehors des heures scolaires ».

Dès lors il fallut trouver d'autres locaux pour y développer l'éducation chrétienne. Cela devient de plus en plus nécessaire avec la loi du 30 octobre 1886 qui rend impossible aux Frères revêtus de leur habit religieux (robe de bure noire et rabat blanc) de se maintenir dans l'école publique, puisque la totalité du personnel doit y être laïque, au sens républicain français de non religieux et non ecclésiastique ; alors qu'en terme de droit canonique, les F.E.C. sont des religieux laïcs, c'est à dire non prêtres, mais engagés personnellement par des vœux de vie commune dégagee des richesses pour enseigner gratuitement et en association.

A Sceaux, les F.E.C. sont obligés de quitter l'école publique.

Dans son « Histoire générale de l'Institut des F.E.C. », G. Rigault précise à propos de Sceaux : « En 1880 l'école communale des F.E.C. cesse. Mais les F.E.C. ouvrent une école libre dans un local différent ».

En 1945, d'après le bulletin paroissial de l'église Saint Jean-Baptiste de Sceaux « la Flèche de Sceaux », on peut lire : « Les Frères restèrent jusqu'en 1881 dans les locaux de l'école communale. Quand ils se réfugièrent dans les vieilles écuries³, à l'ombre du clocher et du petit château, près du presbytère, ils n'envisageaient peut-être qu'une installation provisoire... Ils y resteront jusqu'en juillet 1970... ».

Y a-t-il eu une interruption ?

La loi du 7 juillet 1904 supprima les congrégations enseignantes. Le président du Conseil, Emile Combes, laissa son ministre subventionner les Frères qui propageaient la langue et la culture française fort loin, au-delà des frontières. Mais en France, il leur fallut se séculariser ou partir. Cette loi leur laissait cependant un délai maximum de dix ans.

³ Il s'agirait des écuries et remises de « coucou » navette Paris-Sceaux de la Compagnie Lafitte et Caillard qui a fonctionné jusqu'à la mise en service du chemin de fer au milieu du dix neuvième siècle. (La Flèche de Sceaux, 1945)

Après quelques années de perturbation et de drames de conscience, les Frères se réorganisèrent, clandestinement d'abord, en collaboration avec de nombreux civils aussi, puis, ouvertement. Les inspections d'Etat les obligeaient toutefois à suivre méthodes et programmes du secteur officiel.

D'après l'ouvrage de Robert Tronchot : Etudes lasalliennes – le temps de la sécularisation – 1904-1914, « la loi du 7 juillet 1904, qui interdira tout enseignement à leur congrégation, obligera les Frères à quitter la ville. Ils y reviendront, en habit civil, cette fois, après la guerre de 1914-1918 ».

Cette affirmation concerne sans doute les F.E.C. en général, mais à Sceaux, tout semble le confirmer, ils ne quittèrent pas la ville.

Dans le même ouvrage à la page 241, on lit : « Sceaux, place du Marché n° 7, les bâtiments ne font l'objet d'aucune revendication de la part des propriétaires, lors des lois de 1904 ».

A qui appartenaient ces bâtiments occupés par les Frères ? A des scéens qui les leur cédèrent ou à la congrégation des F.E.C. qui les acheta ?

Les uns et les autres participeront au fonctionnement de l'école.

Pour les anciens scéens et d'après la Flèche de Sceaux de décembre 1952, « lorsque la loi de 1904 vint interdire aux religieux d'enseigner, l'école fut obligée de se séculariser, mais les Frères ne la quittèrent pas. Ils abandonnèrent leur habit religieux pour ne le reprendre que le 21 novembre 1940 ».

Dans le livre de H. L. L. Séris, « Sceaux depuis trente ans (1882–1912) » on trouve un état de la situation scolaire à Sceaux, aux environs de 1907 : « Le groupe scolaire laïc communal est constitué. Les écoles publiques et les écoles libres se partagent à peu près par moitié la clientèle des enfants de Sceaux ».

Et plus loin : « l'enseignement libre est représenté par deux écoles gratuites, dont celle des Frères, qui n'ont pas quitté la commune, l'école primaire Saint Jean-Baptiste, dirigée par M. Laurens (Frère sécularisé), l'autre étant l'école primaire gratuite pour les filles, Jeanne d'Arc, et par un pensionnat de jeunes filles, payant : l'Institut Maintenon, rue des Imbergères.

Dans « la Flèche de Sceaux » de septembre 1933, l'externat Saint Jean-Baptiste est mentionné avec cinq classes dont un cours supérieur nouveau, avec toutes les dispositions nécessaires pour garder les enfants jusqu'à quatorze ans.

Lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 1943 : il est exprimé une « demande de reconnaissance légale de la congrégation des F.E.C., en application de la loi du 3 avril 1942 ».

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

Nous rappelons que le Conseil municipal était alors nommé par le gouvernement de Vichy.

Toujours dans « la Flèche de Sceaux » de décembre 1952, on annonce que le centenaire de l'externat sera célébré le 1^{er} octobre 1954. « Cet externat compte alors 256 élèves, dont 91 appartiennent à la paroisse de Sceaux, 165 venant des paroisses voisines. L'externat donne l'enseignement primaire. Cinq Frères, y compris le Directeur, assurent l'enseignement, aidés de trois professeurs laïques pour le dessin, la musique et le sport ».

Les mémentos des F.E.C. retrouvés pour Sceaux, à partir de 1954, mentionnent : « Chaque année, les Frères tiennent l'école de Saint Jean-Baptiste, 7 rue du Docteur Berger, école primaire avec cours complémentaire menant au brevet élémentaire. »

Les archives des F.E.C. de la rue de Sèvres, transférées à Lyon en 2000, donnent les précisions suivantes :

« Les F.E.C. ont quitté l'école Saint Jean-Baptiste, 7 rue du Docteur Berger à Sceaux, à la fin de l'année scolaire 1969-1970 soit en juillet 1970 après cent seize années de présence à Sceaux. Le dernier Frère est Augustin Condon et dans les années qui ont précédé, il y eut Frère Bernard de Jésus et Frère Georges. Il y avait alors, pour la seule école Saint Jean-Baptiste, et sur ce seul site, 400 élèves, pour le primaire et le complémentaire ».

Chaque modification, dans les avenants à fournir au titre de la loi Debré du 31 décembre 1959 pour les contrats avec l'Etat, était enregistrée et communiquée aux Archives des F.E.C.

Quelles sont les raisons de ce départ ?

Il y en a plusieurs : le manque de personnel religieux, avance le Frère Yves Poutet, archiviste des F.E.C., mais aussi la nécessité d'une réorganisation avec l'école des filles, à cause du nombre croissant des élèves, l'exiguïté des locaux et ... l'arrivée de la mixité.

Et la gratuité ? Cette condition si importante pour le fondateur ? Qu'en est-il advenu après l'installation des Frères près de l'église ?

La congrégation des F.E.C. et de généreux donateurs l'ont permise un certain temps.

A plusieurs reprises, à partir de 1900, en référence au décret du 14 décembre 1900 du ministre de l'Instruction publique et des Cultes, des legs de donateurs scéens furent refusés à l'Institut des F.E.C. à Sceaux ainsi qu'aux Sœurs des écoles libres de Sceaux et à l'œuvre des pauvres malades de Sceaux. (Archives paroissiales)

Mais au fil des ans, il a bien fallu demander aux parents d'élèves de l'externat Saint Jean-Baptiste une participation financière.

Certains se sont montrés généreux. L'on sait aussi, que l'abbé Chauffour, curé de la paroisse de 1924 à 1938, contribua largement ainsi que sa famille, au fonctionnement de l'école.

Voulant rester fidèles à l'esprit de leur fondateur, les F.E.C. accordaient des facilités aux familles dans la gêne et se refusaient à faire payer un élève absent un certain temps pour cause de maladie.

Enfin des lois sont intervenues allégeant une partie de la contribution financière des parents d'élèves de ces écoles libres.

La Loi Barangé en 1951 créa une allocation scolaire pour toutes les familles quelle que soit l'école choisie, à condition de mettre ses enfants dans l'école de sa commune.

La Loi Debré en 1959 établit avec les écoles libres deux sortes de contrats : le contrat simple et le contrat d'association. Tous deux, d'une façon différente et en résumant, assurent la rémunération des maîtres, sous réserve de conditions.

* * *

*

Extraits d'un texte du Frère Yves Poutet, archiviste des F.E.C. à Talence, près de Bordeaux, sur :

« La Pédagogie des Frères des Ecoles chrétiennes dans l'école municipale de Sceaux de 1854 à 1880 ».

En fait, elle ne devint municipale qu'à partir de 1857.

« Il faut que les classes aient un beau jour et un bon air et qu'il y ait pour cela des fenêtres au moins de deux côtés. Les trois classes sont contiguës, avec des portes de communication vitrées afin que les maîtres puissent se voir facilement. »

Il n'y a ni tables ni bureaux dans la petite classe mais seulement des bancs, car les enfants qui ont moins de dix ans n'y apprennent pas à écrire.

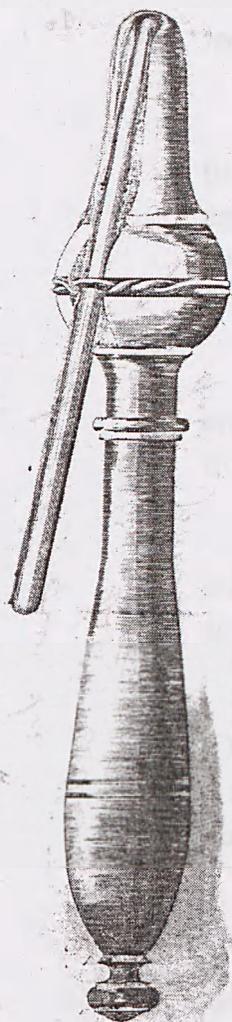
Les récréations, coupant la matinée comme l'après-midi par 10 à 15 minutes de détente, n'existant pas avant le décret Duruy de 1866, les enfants sont invités à bouger en se mettant debout chaque fois qu'ils sont interrogés ou qu'ils demandent la permission de poser une question en levant la main.

Dans la petite classe leurs mains sont occupées à tenir leurs syllabaires ou livres de lecture ou encore leurs catéchismes.

Chaque jour, le maître fait l'appel. Pour le bon ordre et la discipline, il fait usage du « signal », petit instrument en buis, pour maintenir un vrai silence et une véritable attention dans la classe... et aussi pour économiser sa voix. Ce sont plutôt les félicitations, les encouragements et non les pénitences, les reproches que le « bon maître » fait prévaloir.

Quelques responsabilités sont données aux élèves dont le comportement est digne d'éloges.

Il y a le portier, les balayeurs (deux par classe) le sonneur (deux ou trois coups avant la prière du matin et avant le catéchisme) le surveillant (il remplace le maître avant son arrivée et à d'autres occasions) les répétiteurs ou moniteurs (ils font réciter huit à dix écoliers avant le début de la classe).



Modèle de signal - Coll. privée

Pour former les élèves à mener une véritable vie chrétienne, les Frères les exercent chaque jour à suivre convenablement la messe dans l'église paroissiale. La « Conduite des écoles », édition de 1863, spécifie que s'il n'est pas possible d'avoir la messe à une heure ne faisant pas perdre la classe aux enfants, il y sera suppléé par la récitation de trois dizaines de chapelet.

La messe célébrée à la paroisse l'est en latin. Comme les enfants apprennent à lire le latin sans étudier cette langue ancienne, ils ne sont pas dépaysés.

Une pratique, propre aux F.E.C. et aux enseignants qui s'inspirent de leur pédagogie, est celle de la « Réflexion » au début de la classe du matin : c'est une maxime ou une pensée sur les devoirs du chrétien, du citoyen, l'obligation de justice, l'importance des vertus. Jules Ferry tenait aussi pour ses écoles à une formation proche de ces réflexions, bien que laïcisée.

Des cours du soir pour adultes accueillent dans les mêmes locaux, soixante-cinq jeunes gens, employés ou apprentis, pour lesquels des notions de dessin linéaire et d'arpentage s'ajoutent aux programmes de lecture, d'écriture, d'orthographe et d'arithmétique.

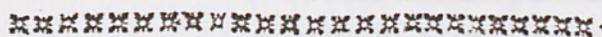
Pour parvenir à leur objectif : instruire et éduquer, les Frères pratiquent une méthode simultanée plutôt qu'une méthode mutuelle ou individuelle.

Cette méthode simultanée mettant continuellement le maître en contact avec ses élèves lui fournit les moyens de développer leurs facultés individuelles, d'étudier leurs caractères et leurs inclinations et de former leurs cœurs à la vertu.

Depuis leur origine, les écoles lasalliennes ont élargi leur programme d'enseignement. A la lecture du français et du latin, à l'écriture, à l'orthographe, au calcul et à l'instruction religieuse se sont ajoutées la grammaire, l'arithmétique, l'histoire, la géographie et le dessin géométrique.

Le brevet de capacité devenant nécessaire pour diriger une école primaire et son obtention pouvant exiger plus tard des connaissances musicales, plusieurs Frères seront conviés à étudier cette « dernière branche de l'enseignement ».

Comme la fréquentation de l'école est obligatoire de six à treize ans, et qu'il n'y a que trois classes, chaque enfant reste plusieurs années dans chacune d'elles, mais il n'attend jamais une année entière pour changer de place et de niveau d'étude.



CHAPITRE IX.

De la manière de se comporter en marchant dans les rues & dans les voyages, en carrosse & à cheval.



Il doit faire attention, Lorsqu'on marche dans les rues, & ne le faire ni trop lentement, ni trop vite. La lenteur dans le marcher est une marque ou de pesanteur, ou de négligence; il est cependant plus indécent & marcher trop vite, cela est beaucoup plus contre la modestie.

Il n'est pas à propos de s'arrêter sans les rues, même pour parler à quelqu'un, à moins qu'il n'y ait quelque nécessité; encore ne faut-il le faire que pour peu de temps.

Lorsqu'on va en voyage avec une personne à qui on doit du respect, il est de la bienveillance & s'accommoder à tout, & trouver tout bon, & ne se faire de peine de rien, & ne jamais faire attendre après soi, & s'être toujours prêt à rendre service à tous les autres. Il y en a qui dans les voyages n'ont jamais de bonnes gambes, ni de bons lits, & qui ne trouvent rien de bon, ni de bien fait: ces personnes sont toujours très-incommodes aux autres.

Extrait de la « Conduite des écoles »
nouvelle éd. - 1852 - Coll. privée

Enseignement de la politesse et des bons usages : « il semble même qu'après la religion, rien n'est plus important que d'enseigner l'honnêteté et la civilité aux enfants ». Cela les incite au respect des autres, incompatible avec les « grossièretés » ainsi qu'avec la manie « d'écrire ou de faire des figures sur les vitres, les portes, les murailles... soit dans l'école, soit ailleurs ».

L'écriture n'est ordinairement pas enseignée aux enfants avant l'âge de dix ans car le maniement de la plume d'oie et sa taille au canif exigent une main bien formée.

La dictée : ... On pourra aussi dicter aux enfants des promesses, des quittances, des marchés d'ouvriers et autres actes dont ils pourraient avoir besoin par la suite... (Conduite des écoles).

La grammaire... fait appel à l'intelligence des élèves... elle donne beaucoup d'exemples... Les élèves connaissent le sens des mots : diphtongue, ellipse, euphonie, pléonasme, etc.

L'histoire de France est divisée par siècles... sans aucune illustration, mais elle fournit les portraits littéraires des principaux personnages.

N'oublions pas que l'article 23 de la loi de 1850 qui inscrit au programme des écoles publiques l'enseignement moral et religieux, considère la récitation du catéchisme comme obligatoire pour les enfants appartenant à la religion catholique.

Les dimanches et fêtes, les enfants viennent à l'école publique qui est aussi celle de la paroisse Saint Jean-Baptiste. Ils y participent activement à une heure et demie d'instruction religieuse avant de se rendre à l'église pour la messe de la paroisse

En fin d'année scolaire, une attestation nommée « certificat d'études primaires élémentaires » est délivrée aux élèves de la grande classe qui terminent leurs études, à condition d'avoir onze ans. Cela leur permet de travailler plus de six heures par jour, sans attendre les quinze ans requis dans les diverses professions.

Les élèves qui en font la demande peuvent passer devant une commission (le maire, le curé et leur instituteur) en vue du Certificat d'études primaires portant sur les matières inscrites au programme officiel et auquel peuvent également se soumettre les jeunes gens inscrits au cours d'adultes... (à l'oral : épreuve de morale et d'instruction religieuse).

Le programme est défini par la circulaire du ministre Duruy du 20 août 1866. Les statistiques indiquent pour le département de la Seine, dont Sceaux dépendait alors, 60 % d'admis en 1872 parmi les candidats se présentant, garçons et filles.

La remise des prix a lieu après le dernier jour de classe, fin août. Les vacances occupent tout le mois de septembre.

SOUVENIRS DES ANCIENS

Nous ne pouvons mettre un terme à cet article sur les F.E.C. à Sceaux sans parler de la très dynamique Amicale qui unissait les Anciens élèves de l'externat Saint Jean-Baptiste, et de ses dévoués présidents parmi lesquels nous citerons M. Roger Molinet, M. Lucien Dupay, M. Tellier et surtout M. Jean Chateau, si estimé et décédé prématurément le 28 février 1956 à l'âge de quarante-quatre ans. Une salle portant son nom fut inaugurée à l'école.

Grâce à eux et à tous ceux qui les aidaient, de nombreuses manifestations festives ont eu lieu, le plus souvent à l'école et quelquefois dans la salle des Fêtes de Sceaux, l'Ancienne Mairie.



M. Jean Chateau - Coll. privée

Nous en gardons le souvenir écrit grâce à L'Amicale, bulletin de liaison des Anciens élèves de l'externat Saint Jean-Baptiste, dont le siège social était au n° 7 de la rue du Docteur Berger, et au Palmarès, publication annuelle de l'école proprement dite.

Mme Marguerite Chateau en détient quelques exemplaires qu'elle a bien voulu nous confier.

Voici quelques exemples de ces multiples activités dans les domaines les plus divers ; elles ont demandé beaucoup d'imagination et surtout un dévouement sans bornes de la part des organisateurs.

Le théâtre

En 1947 les activités théâtrales reprennent (elles étaient déjà à l'honneur en 1927) :

Comme la charmante comédie « Blanchette » d'Eugène Brieux, les 21 et 22 mai 1949, donnée par le groupe des Anciens dans la salle des fêtes de Sceaux.

« Le Rideau scéen » c'est le nom de la troupe qui se produit les 10 et 11 décembre 1956, avec un riche répertoire dont « Poil de carotte ».

La musique

Le Cercle musical : une belle œuvre de persévérance, souligne l'Amicale d'avril-mai 1949. Au début, cinq « mélomanes » sont groupés autour du vieux piano de l'école. Ils seront bientôt vingt exécutants à se réunir deux fois par semaine sous la direction de M. Bidault.

Une grande soirée de gala a été donnée le samedi 11 avril 1959, avec au programme : musique, chansons folkloriques, chorégraphie.

Les sports

Presque tous les ans au mois de mai, une grande fête sportive était organisée. Celle du dimanche 24 mai 1959, dans la cour de l'école, fut présidée par M. E. Guldner, qui venait d'être élu maire de Sceaux. Le basket-ball était particulièrement à l'honneur.

Dans la salle de jeux de l'externat, lorsqu'elle exista, le ping-pong était pris d'assaut à toutes les récréations.

Le banquet de l'Amicale

Il avait lieu chaque année au mois de novembre.

Dans le bulletin de liaison d'octobre 1965, devenu depuis peu, celui des Anciens élèves, des Elèves et Amis de l'école Saint Jean-Baptiste, ce banquet est annoncé avec le programme suivant :

Dimanche 7 novembre 1965 :

10 h. : Assemblée générale dans la salle Jean Chateau.

11 h. 45 : Messe du souvenir dans la chapelle des catéchismes.

12 h. 45 : Banquet dans le réfectoire de l'école.

Il faudrait parler aussi des kermesses et des ventes de charité, du patronage et des colonies de vacances, des sorties touristiques à la Pentecôte (Rambouillet, Beauvais, La Ferté Milon, la vallée de Chevreuse, Maintenon), du pèlerinage à Lourdes de mars-avril 1956 auquel M. Jean Chateau, qui venait de mourir, devait assister ; son fils Gérard fut invité à le remplacer.

Une grande date fut celle de la célébration du centenaire de l'école en 1955.

Un journal, destiné à la jeunesse catholique, le relate bien : il s'agit du n° 65 de « L'Etoile » publié en juin 1955 :

Le centenaire de l'école Saint Jean-Baptiste.

... *La fête de l'Ascension fut, comme il convenait, le point culminant des réjouissances. La Messe, célébrée par M. l'Abbé Pieplu, ancien élève, était présidée par Son Eminence le Cardinal Feltin. Les chants de la manécanterie de Robinson, sous l'habile direction de M. l'Abbé Berthault, furent très appréciés...*

EXTERNAT SAINT-JEAN-BAPTISTE
7, Rue du Docteur-Berger
SCEAUX

Sceaux, le 25 Mai 1927

M

*Vous nous feriez un grand plaisir à tous, enfants, anciens élèves, Directeur de l'école et au Curé de la paroisse en honorant de votre présence la Fête de Charité-Kermesse, qui sera donnée le **Dimanche 12 Juin** à l'Externat Saint-Jean-Baptiste 7, Rue du Docteur Berger, à Sceaux, au profit de l'École libre.*

Vous y trouverez des Atтраctions amusantes et variées, des comptoirs d'objets utiles et agréables, un buffet confortable.

Nous vous prions d'agréer M. l'expression de nos sentiments de respectueuse reconnaissance.

Le Curé de Sceaux,
Abbé E. CHAUFOUR

Le Directeur,
J. JAMET

Le Président de l'A. A. S. J. B.
M. COUSIN

P.-S. — Pour éviter tout encombrement le jour de la fête, on est prié de se procurer des billets d'entrée au siège de l'Œuvre. — Tous les dons en argent ou en nature seront reçus avec reconnaissance, à l'Externat.

BANQUET DU CENTENAIRE

sous la présidence de
Son Eminence le Cardinal FELTIN
Archevêque de Paris

en présence du
Cher Frère FREDIEN
Membre du Conseil Supérieur
de l'Éducation Nationale

Monsieur Paul BACON
Ministre du Travail

Monsieur Michel PEYTEL
Député

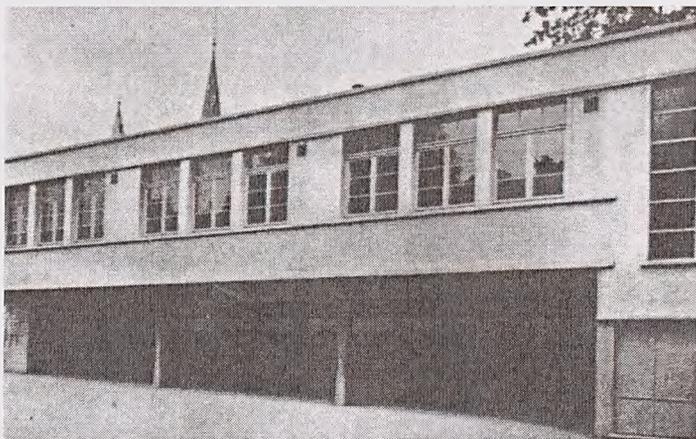
EXTERNAT SAINT-JEAN-BAPTISTE
19 Mai 1955
Fête de l'Ascension

On y rappelle aussi la mémoire et l'action du baron Cauchy :

Une école libre fondée par un universitaire.

... C'est un fait : l'école Saint Jean-Baptiste fut libre avant d'être officielle, entretenue par des générosités scéennes, avant d'émarger au budget communal, M. le baron Cauchy, ce prince des mathématiques, en fut l'initiateur, offrant une partie de son traitement de professeur de Faculté pour le trousseau des Frères et l'ameublement des deux classes. Il tenait à voir les jeunes scéens, ses compatriotes, bénéficier d'une formation totalement chrétienne, et il s'était adressé pour ce faire, au Supérieur général des Frères. Bel exemple d'une initiative qui ne manque ni de courage, ni de piment...

Le « Palmarès » (la revue annuelle de l'externat Saint Jean-Baptiste) de 1956 fait revivre, par une série de photos, le banquet qui suivit avec, parmi les personnalités : S.E. le cardinal Feltin, M. le chanoine Moissoner, curé de Sceaux, le président Chateau et le Frère Lèbre, directeur de l'école.



*L'oeuvre du C.F. Lèbre en 1953
Coll. privée*

Une plaque commémorative fut apposée à l'école.

Parallèlement à toutes ces manifestations, il fallait aussi entreprendre des travaux d'agrandissement et de rénovation.

Un nouveau bâtiment dont Louis Lèbre (Frère Aignan-Marie) fut l'ardent artisan, fut inauguré le 28 mars 1953. Louis Lèbre devait recevoir en 1955 les Palmes académiques, le jour du banquet du Centenaire, des mains de M. Peytel, député de la Seine.

En 1956, son successeur, le Frère Novatien-Marie, fait part de son ambition de moderniser l'externat devenu trop étroit. Il y avait alors 330 élèves.

Dans le Palmarès de 1959, des photos illustrent les différentes étapes de ces transformations et dans l'Amicale de 1965, on parle encore d'autres projets d'aménagement qui devraient bientôt voir le jour...

Les Palmarès donnent pour chaque classe, avec la photo de groupe, les résultats scolaires, de la 6^{ème} à la 3^{ème} comprise, la liste des lauréats du Certificat d'études primaires, du B.E.P.C. et celle des communiant : communion privée et communion solennelle. Dans les dernières années, figurent ceux qui ont passé avec succès les examens d'enseignement religieux et... du brevet sportif scolaire.

CLASSE de 11^e



Prof. M^{me} Barbe

Extrait du Palmarès 1956 - Coll. privée

En première page de chaque Palmarès est donnée la liste de tout le personnel scolaire, du directeur au responsable de la cuisine.

Nous avons pu recueillir plusieurs témoignages oraux auprès d'anciens élèves et amis de l'école Saint Jean-Baptiste.

Madame Marguerite Chateau nous parle de son père, M. Gervais né en 1891, qui dès l'âge de six ans fréquenta l'école des Frères, au n° 7 de la place du Marché qui devait devenir plus tard la rue du Docteur Berger.

En 1951, elle avait participé avec son mari, M. Molinet et son épouse et le Frère Condon, au tricentenaire de la naissance de Saint Jean-Baptiste de la Salle à Rome.

D'après elle, le seul Frère encore vivant, ayant enseigné à Sceaux, serait le Frère Adalbert, « Dada » pour ses élèves ; il se serait retiré à Nemours et, il y a trois ans encore, toujours intéressé par la jeunesse, participait à l'animation de l'aumônerie de l'enseignement public de cette ville.

Il y eut même deux Frères Adalbert qui se sont succédé en 1965, le premier étant depuis vingt ans à l'école.

Les premières maîtresses laïques ont été Mme Blanchard et Mme Barbe, dans les petites classes, vers 1955-1956.

Pour Anne-Marie Vallot, la toute première aurait été Mme Jacquard, professeur de gymnastique.

D'anciens élèves, parmi lesquels MM. Chateau, Lemaître, Festal et Serron, évoquent le souvenir de quelques Frères :

Le Frère Lhoste, la baguette prompt sur les doigts, le Frère Condon, très littéraire et d'une grande probité morale, le Frère Adalbert (le premier), la terreur de certains petits, à la cantine en particulier et le Frère Badiou, dit Barbichette, à la longue baguette s'abattant sur un bureau pour calmer un agité ou réveiller un endormi. Le Frère Badiou serait mort à Sceaux. L'on peut citer aussi le Frère Aldin, à la forte personnalité, qui donna un essor à l'école, vers les années 1945-1950.

Tous se souviennent de l'aubaine d'être enfants de chœur. La proximité de l'église avait ceci de très intéressant ; dès que l'on avait besoin d'eux pour un office lors de funérailles, de mariage ou de toute autre manifestation religieuse, on venait les chercher dans leur classe qu'ils quittaient sur-le-champ, ils échappaient ainsi, ravis, à certains cours ; en plus ils pouvaient espérer quelques sous...

Les élèves se promenaient souvent dans le parc de Sceaux, tout proche.

Il y avait des séances récréatives au cinéma, rue Michel Voisin, par exemple. Mais, au grand dam des garçons, les Sœurs emmenaient beaucoup plus souvent les filles, au Trianon.

Les Frères étaient plus axés sur la gymnastique que sur le dessin.

Les anciens élèves de l'Externat Saint Jean-Baptiste ont gardé un excellent souvenir des Frères des Ecoles Chrétiennes, éprouvant de la reconnaissance à leur égard. Regrettant leur départ et un peu nostalgiques de cette époque, ils ont continué à se retrouver dans une ambiance toujours chaleureuse.

Françoise Petit

Je remercie Jacqueline Combarous pour son aide et ses précieux conseils et Anne-Marie Vallot pour sa connaissance des Archives paroissiales et de l'histoire des écoles.

Ma reconnaissance va aussi à Jean-Bernard Festal pour sa collaboration et à la famille Chateau qui, comme lui, m'a confié des documents devenus rares.

C'est au Frère Yves Poutet, archiviste des F.E.C., docteur ès lettres, que je dois d'avoir trouvé les éléments essentiels pour la rédaction de cet article. Il m'a fourni une importante bibliographie dont ses propres publications et des écrits concernant davantage l'école de Sceaux.

* * *

*

BIBLIOGRAPHIE

Archives Municipales de Sceaux :

Délibérations du Conseil – de 1852 à 1906 – 5 volumes
(la plupart des extraits ont été imprimés en italique).

Cahiers lasalliens : n° 43 et 44

Originalité et influence de saint Jean-Baptiste de La Salle
– Yves Poutet Rome – 1999 F.E.C. via Aurélia 476.

Bulletin des Amis de Sceaux - n° 15 - 1998

Histoire de l'école des garçons au XIX^{ème} siècle
– Jacqueline Combarous.

G. Rigault

– *Histoire générale de l'Institut des F.E.C.* tomes II et VII Plon – 1937-1947

R.R. Tronchot – Etudes lasalliennes n° 3

« *Les temps de la sécularisation* », 1904-1914. Rome, Maison généralice des
F.E.C. 1992 – via Aurélia 476.

Frère Yves Poutet – *Les Frères des Ecoles Chrétiennes* –

In – *les Ordres Religieux actifs* –
sous la direction de Gabriel Le Bras – 1980.

H.L.L. Séris – *Sceaux depuis trente ans* – (1882-1912)

L'Amicale – Anciens élèves de l'externat Saint-Jean-Baptiste de Sceaux Siège
social – 7, rue du Dr Berger – Sceaux (Seine) –
n° 8 – mai 1949, n° 87 – avril 1956, n° 136 – octobre 1965.
Collection Château.

Palmarès – école St Jean-Baptiste – 7, rue du Dr Berger – Sceaux (Seine) –
Années 1956 – 1957 – 1959. Collection Château.

La Flèche de Sceaux – bulletin paroissial de l'église St-Jean-Baptiste septembre
1928 – mai 1933 – Collection Festal.

Ibid. sept 1933, avril 1945, décembre 1952 – Archives paroissiales.

Frère Yves Poutet – Archives F.E.C.,

Cours Gambetta n° 134 – 33400 Talence.

Maison de La Salle –

78 A, rue de Sèvres – Paris 7^{ème}

Archives lasalliennes

95, rue Deleuvre – 69004 Lyon.

Les illustrations des pages 2 et 3 sont extraites du livre de Michel Fiévet « *Petite
vie de Jean-Baptiste de La Salle* »

Desclée de Brouwer – 1990.

**VOYAGE A TREVOUX ET FERNEY,
sur les traces du duc du Maine
et de Voltaire les 18 et 19 mai 2001**

Notre proposition de visiter la capitale de la Dombes au mois d'octobre dernier, fut accueillie avec enthousiasme par notre conseil d'administration.

En effet l'ancienne capitale de la Dombes, située dans le département de l'Ain à une trentaine de kilomètres de Lyon, fut aux dix-septième et dix-huitième siècles une ville florissante, dotée d'un Parlement, et célèbre par son imprimerie d'où sortirent le Dictionnaire de Trévoux, précurseur de l'Encyclopédie de Diderot, et une revue scientifique et littéraire de haut niveau, le Journal de Trévoux.

Mais ce qui nous y attirait surtout était le fait que le duc du Maine avait été le souverain de cette province indépendante de 1693 jusqu'à sa mort en 1736, et que sous son administration, la Dombes et la ville de Trévoux avaient connu un prestige inégalé par la suite.

Il était donc d'un grand intérêt pour les Amis de Sceaux de connaître, à travers cette visite, le duc du Maine sous le jour d'un administrateur éclairé d'une principauté dont le rayonnement culturel égalait alors celui du royaume de France.

Mais la distance de Sceaux à Trévoux nous imposait de faire le voyage en deux jours ; et la proximité de la Dombes avec Ferney, le pays de Voltaire, nous incita à organiser ce voyage autour de deux thèmes complémentaires reliés chacun au passé de Sceaux.



Vue générale de la ville de Trévoux, prise de Pontas, depuis la rive droite de la Saône.

Après un rapide parcours en TGV jusqu'à Lyon, un autocar nous conduisit de la gare de la Part-Dieu par les berges de la Saône jusqu'à Trévoux où nous attendait un déjeuner convivial. Nous fûmes ensuite pris en charge par un jeune conférencier compétent qui eut à cœur de nous montrer les richesses de sa ville en nous expliquant l'histoire de la principauté.

D'un grand pont-passerelle qui enjambe la Saône au pied de la ville basse, nous jouissons d'une jolie vue sur la ville haute construite en amphithéâtre au-dessus d'une boucle du fleuve. Un ancien château-fort la domine, qui nous est caché par la verdure. Nous avons sur notre gauche le bâtiment de l'hôpital, fondé par la « Grande Mademoiselle » dont le souvenir fut vénéré longtemps par le peuple des Dombes.



Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Bourbon-Montpensier, princesse de Dombes. La Grande Mademoiselle présente le portrait de son père, Gaston d'Orléans (Maire de Trévoux). Copie d'époque d'une œuvre de Jean Nocret (1615-1672), conservée au musée de Versailles.

En effet, la ville de Trévoux devait beaucoup aux Bourbons, Anne-Marie Louise de Bourbon Montpensier, fille de Gaston d'Orléans et de Marie de Bourbon, et cousine de Louis XIV, devint souveraine de Dombes en 1650, à vingt trois ans. Elle avait hérité cette province de sa mère. Celle-ci l'avait dotée de plusieurs couvents et favorisé la prospérité des ateliers monétaires de la ville. Sa fille l'enrichit encore en fondant l'hôpital qui bénéficia de ses largesses, et elle affirma l'autonomie de la Dombes, ce qui lui valut l'affection de ses sujets.

Au rez-de-chaussée de l'Hôpital, nous visitons l'apothicairerie qui contient une belle collection de pots de pharmacie en faïence blanche décorée d'un camaïeu de bleu, datant du XVIII^{ème} siècle et provenant des faïenceries de Nevers et de Gien. Disposées sur des boiseries anciennes, ces faïences sont d'un très bel effet. Dans un coin, est exposée une collection originale de pièces de monnaies frappées dans les ateliers trévoltains. A l'extrémité du bâtiment, la tour Alincola, en belle pierre blanche et coiffée d'un toit d'ardoise, est un vestige des anciens remparts.

Nous empruntons ensuite à travers les quartiers anciens la rue du Gouvernement, bordée d'immeubles aux façades

austères, qui abritaient aux XVII^e et XVIII^e siècles les ateliers de métaux précieux où l'on battait la monnaie. Durant la période de son indépendance la principauté de Dombes eut en effet le privilège de battre sa propre monnaie jusqu'en 1686.

Nous passons devant l'ancien Hôtel du Gouvernement, flanqué autrefois de l'Hôtel de la Monnaie démoli vers 1800 ; dans cette maison où se trouvait le logis du gouverneur, et qui jouit d'une belle vue sur le fleuve, séjourna en 1658 la Grande Demoiselle qui accompagnait Louis XIV en visite à Lyon et en route vers l'Italie. Emmerveillée, elle relate sa visite à Trévoux dans ses Mémoires. Ce bâtiment a conservé sa structure intérieure du XVII^e siècle.

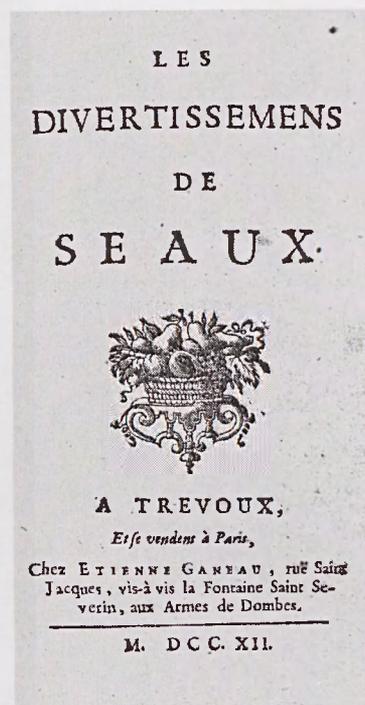
De l'autre côté de la rue, dans l'ancien couvent des Observantins¹ établis à Trévoux en 1653, étaient installés les ateliers de l'Imprimerie. La liberté dont jouissait la Dombes avait attiré un imprimeur dès 1603. Mais c'est le duc du Maine qui accorda en 1697 le privilège d'imprimer à nouveau dans cette ville, donnant ainsi à cet établissement un essor durable.

Nous empruntons un passage sous un immeuble, « un traboules » dans le langage lyonnais, et nous nous retrouvons dans la rue supérieure qui a gardé son tracé médiéval. Nous nous dirigeons alors vers l'ancien parlement.

Passant le long de l'église, important édifice qui date de la fin du XIX^e siècle, et qui longe la charmante place de la Terrasse dominant la boucle de la Saône, nous arrivons devant l'Hôtel de Ville dont les archives conservent une belle collection des ouvrages de l'ancienne imprimerie.

Dans le hall du rez-de-chaussée, sont exposés quelques plans anciens du site de Trévoux et de la Dombes, ainsi qu'un beau portrait du jeune prince de Dombes attribué à François de Troy. Ce prince, fils aîné des époux du Maine, succéda à son père en 1736, mais mourut deux ans plus tard ; la Dombes passa alors sous la souveraineté de son frère, le comte d'Eu. Au premier étage, la salle du conseil municipal est

¹ Les Observantins étaient des religieux du Tiers-Ordre de Saint-François.



Louis-Auguste II, prince de Dombes (1700-1755). Attribué à François de Troy (1645-1730) par D. Boime et P. Rioulet (Mairie de Trévoux).

ornée d'une copie d'époque d'un portrait de la Grande Mademoiselle conservé au musée de Versailles. Elle est représentée en souveraine et présente le portrait de son père, Gaston d'Orléans, qui avait administré la principauté avec sa femme Marie de Bourbon.

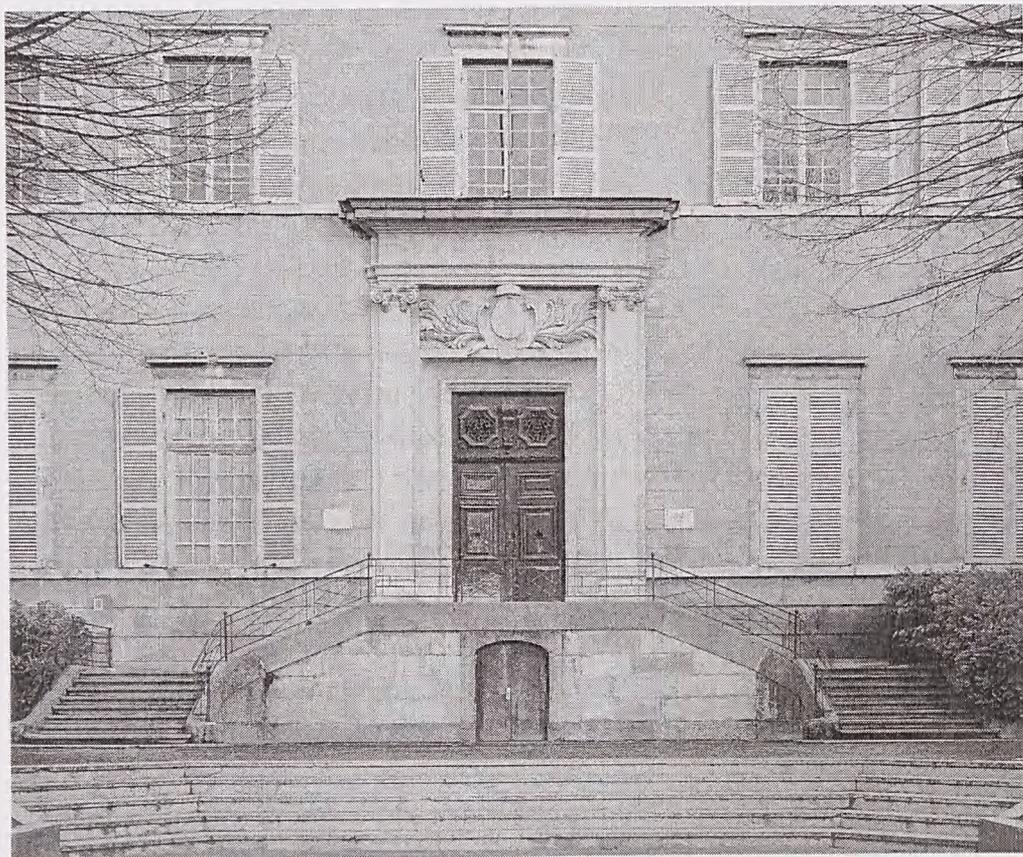
3universel français et latin et du Journal de Trévoux. Maud Espérou en profite pour nous rappeler l'importance du Journal au XVIII^e siècle. Nous sommes heureux de publier son texte ci-après.

Nous arrivons enfin devant le bâtiment du Parlement qui était le but principal de notre visite et qui en fut le couronnement.

En 1696, le duc du Maine ayant ordonné le transfert du Parlement de Lyon à Trévoux, et aux conseillers de se fixer dans cette ville, il fait construire à cet effet un bâtiment où la Cour Souveraine siègera jusqu'en 1771. Il réorganise l'administration judiciaire et s'appuie pour cela sur une illustre famille de robe originaire de Trévoux, les Cachet. Le Parlement, qui joue également le rôle de Chambre des comptes, de Cour des aides et des monnaies, comptera une trentaine de membres.

LE PARLEMENT DE DOMBES

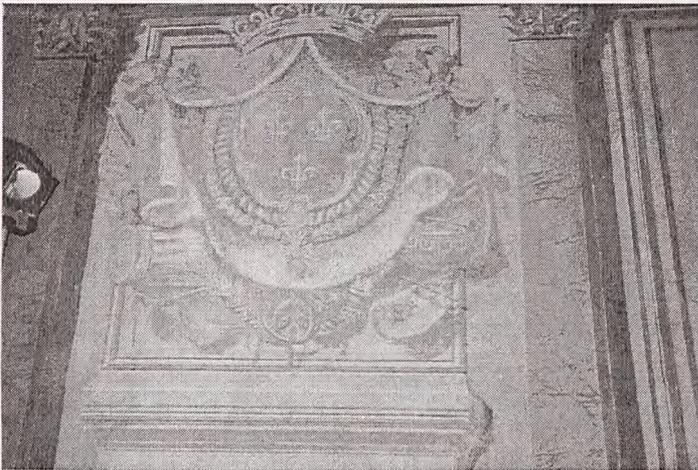
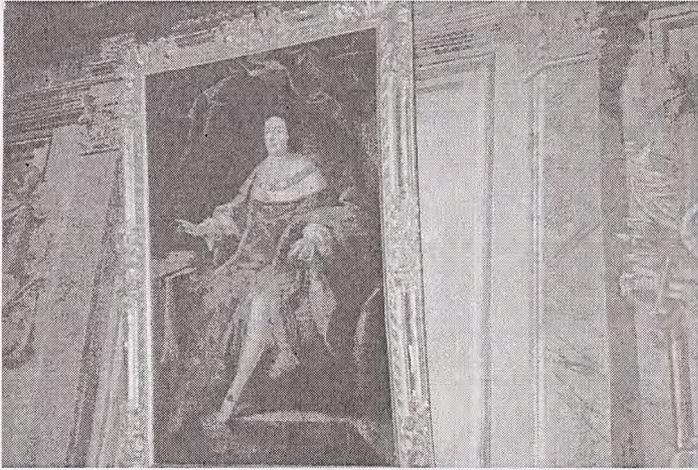
L'Hôtel est bâti entre cour et jardin. La façade extérieure est simple et d'agréables proportions, sans ostentation. Un escalier à double révolution nous fait accéder au rez-de-chaussée où se situe la salle d'audience au riche décor peint (classée M.H. depuis 1920). Ce fut le conseiller au Parlement Claude Cachet de Garnerans qui fut chargé par le duc du Maine de commander la décoration. Il s'adressa au peintre ardéchois Pierre Paul Sévin, qui était spécialisé dans les grandes décorations pour les cérémonies publiques, et les peintures allégoriques. Le devis stipule : « Les murs sont peints « comme à fresque, les poutres sont ornées de trophées d'armes, de paix, de justices, de médailles, devises et autres ornements symboliques ». Des semis de fleurs ornent les soliveaux, sur un fond bleu azur semé de fleurs de lys de couleur jaune imitant l'or...



Façade du Parlement de Trévoux, actuellement Tribunal d'Instance

Sur les murs, un décor en trompe-l'œil figure des pilastres de faux-marbre rouge, encadrant des cartouches où des scènes bibliques sont peintes en bleu ou en jaune. Ces scènes devaient inspirer les juges avant de rendre leurs arrêts. Deux scènes du Livre de l'Exode rappellent l'origine divine de la loi. L'iconographie s'inspire des peintures de Raphaël pour les loges du Vatican, dont les gravures étaient connues. Mais la conception de ce décor allégorique est due à un jésuite lyonnais, le Père Menestrier, qui travaillait avec les Sévin. Il a voulu célébrer dans cette salle, « la majesté de la Justice qui émane du souverain de Dombes, glorifié à l'image de son père Louis XIV, et aussi la dignité de la mission des parlementaires... »

Le mur du fond est divisé en trois parties par de faux pilastres. Dans la partie centrale, un portrait en pied du duc du Maine en tenue d'apparat, peint sans doute par un peintre régional d'après une gravure de François de Troy, dans un beau cadre doré, conserve à cette belle salle la mémoire de la



Coll. Amis de Sceaux

souveraineté que le duc a exercée ici pendant plus de quarante ans. Ce tableau se trouvait au XVIII^e siècle sur le panneau opposé où il faisait face au Christ en croix aujourd'hui exposé dans l'église.

Les deux panneaux de part et d'autre sont occupés par deux cartouches aux armes du duc du Maine, encadrés de trophées d'armes dans un riche décor architectural en trompe-l'œil, et surmontés de son titre, « Dombarum Principe ».

L'ensemble est à la fois somptueux et sobre, malgré le mauvais état des parties non décorées.

Avant de regagner la ville basse où nous attend l'autocar, nous nous attardons sur la place de la Terrasse, qui domine la Saône en face du

Parlement. Le beau temps nous permet de distinguer les monts du Beaujolais sur la rive droite et les

monts d'Or sur la rive gauche.

Nous prenons ensuite une rue en escalier, la rue Cassecou, qui descend vers le port passant le long de l'ancien grenier à sel, et qui permet de voir les beaux jardins en terrasses des immeubles dont nous avons longé les façades sévères.

Nous faisons halte à l'Office du tourisme, qui est situé dans un ancien hôtel des sires de Villars face au fleuve. A quelques pas, sur une placette herbeuse, est installée une « argue », sorte d'échafaudage en planches épaisses qui servait aux orfèvres à tirer les fils d'or et d'argent au travers de filières métalliques fixées à la planche supérieure. La corporation des affineurs et des tireurs d'or prospérait à Trévoux, dès le XVI^e siècle, n'étant pas soumise au monopole français de Paris et de Lyon.

ETAPE A NANTUA

Quittant la plaine de la Saône, nous traversons la Dombes et nous abordons bientôt les beaux paysages du Jura. L'Hôtel de l'Embarcadère, situé en bordure du lac de Nantua, offre une superbe vue sur les falaises qui l'enserrent. Une promenade après le repas nous amène devant le monument aux Déportés de l'Ain, simple et émouvant. Un gisant, nu, semble écrasé par la pierre qui le surplombe, sur laquelle sont gravés les noms des juifs (dont les enfants d'Izieux avec leur nom et leur âge), des résistants ainsi que des civils et otages disparus dans cette région pendant la dernière guerre. Un musée de la Déportation mériterait notre visite, mais le temps nous est compté et nous devons y renoncer.

Le lendemain, en partant pour Ferney-Voltaire, nous faisons une courte étape au centre-ville de Nantua pour visiter l'ancienne abbatale Saint-Michel dont le chœur conserve un très beau tableau de Delacroix, le « Martyre de Saint-Sébastien ».

FERNEY-VOLTAIRE

Une route magnifique à travers les monts du Jura nous conduit à l'ancienne Fernex dont Voltaire transforma le nom après s'y être installé en 1759. Ferney est séparée de Genève par la frontière avec la Suisse et l'important aéroport de Genève-Cointrin.

Pendant le trajet, Thérèse Pila nous rappelle les principales étapes de la vie de Voltaire, homme de théâtre, poète, conteur en prose, philosophe, historien..., en nous rappelant les deux périodes pendant lesquelles il a participé à la cour de la duchesse du Maine à Sceaux, (on peut relire à ce sujet l'excellent article de M. René Pomeau « Voltaire à Sceaux » publié dans notre bulletin n° 6).

Après avoir perdu son amie Madame du Châtelet en 1749 et séjourné en Prusse auprès de Frédéric II, il s'installe aux « Délices » près de Genève, mais ses pièces de théâtre ne sont pas du goût des Genevois et il est bientôt interdit de séjour aussi bien aux « Délices » qu'à Paris. C'est alors qu'il s'installe

de l'autre côté de la frontière, à Fernex où il a fait l'acquisition de terrains et d'une maison qu'il transforme et agrandit. Il s'y installe en 1760 et y restera jusqu'en février 1778, date à laquelle il part à Paris où il mourra à l'entrée de l'hiver.

On sait combien ces dix-huit années ont été fécondes dans la vie de Voltaire. C'est à Ferney qu'il est devenu écrivain engagé, homme de théâtre, architecte pour lui-même et urbaniste pour le village de Ferney qui devint sous son impulsion un bourg florissant de mille deux cents âmes.



Façade du château de Voltaire. Coll. Amis de Sceaux

Il accueille dans son château une cour de grands seigneurs, gens d'affaires, artistes et écrivains, au point que son château reçoit le nom d'« Auberge de l'Europe ». Il y écrit ses contes, multiplie les brochures, les pamphlets. Il lutte contre les abus du servage dans le Haut-Jura. C'est aussi de Ferney qu'il défend les familles Calas, Sirven, Lally-Tollendal et du chevalier de la Barre.

Le domaine a été racheté par l'Etat en 1999. Le parc est déjà réaménagé en grande partie, et la restauration intérieure, bien qu'inachevée, est suffisante pour permettre une visite intéressante. Des « objets voltairiens » sont peu à peu acquis et rassemblés pour faire de ce château une véritable maison d'écrivain.

La partie médiane de la façade est surmontée d'un fronton triangulaire aux armes de Voltaire et de sa nièce Madame Denis².

Notre jeune conférencière nous entraîne dans la maison où nous parcourons les quatre ou cinq pièces qui ont déjà été reconstituées. Quelques meubles ayant appartenu au philosophe ont été rassemblés, achetés au gré des ventes publiques, notamment une table à jeu sur laquelle Voltaire

² Madame Denis était la fille de la sœur aînée de Voltaire, Madame Mignot. A la mort de Voltaire, elle abandonnera Ferney qui sera vendu par les soins du marquis de Villette.

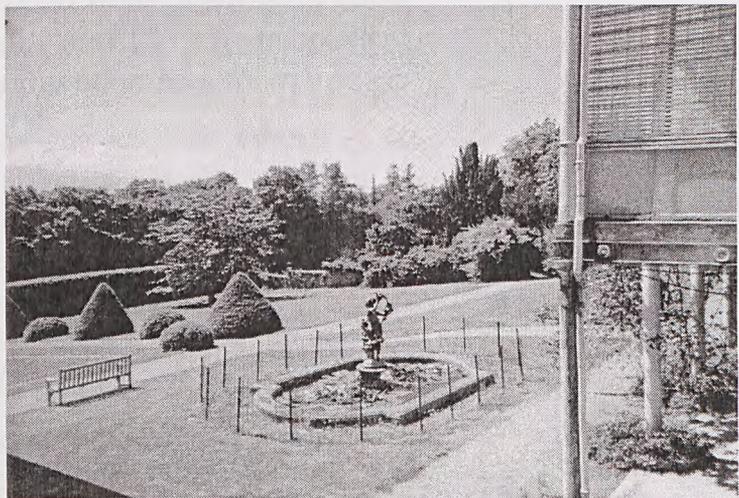
jouait aux échecs avec le « Père Adam qui savait si bien perdre et n'est pas le premier des hommes », des fauteuils qui auraient été brodés par Madame Denis. Sa chambre est la pièce dont la reconstitution est la plus achevée, avec un lit d'angle surmonté d'un baldaquin dont les pans en tissu jaune doré encadrent un beau portrait de Madame du Châtelet.

La collection de tableaux à ce jour réunie témoigne de ses liens avec les grands personnages politiques européens, comme le portrait de Frédéric II, cadeau personnel fait à Voltaire, un grand portrait en pied de Marie-Thérèse d'Autriche ainsi qu'un portrait sur soie de Catherine II. De grands artistes du XVIII^e siècle ont fait son portrait. Nous pouvons voir ainsi celui de Carmontelle montrant Voltaire à sa table de travail et le très beau tableau de Quentin de la Tour datant de 1735. Enfin, une série de caricatures du poète par Jean Huber, impertinentes et vivantes.

Nous traversons deux pièces qui attendent encore leur aménagement et nous nous retrouvons dans le vestibule, curieusement orné de deux statues grandeur nature qui encadrent la porte : celle de Jean-Jacques Rousseau de facture classique, l'autre de Voltaire grimaçant, d'un goût douteux...

Deux poêles en carreaux de faïence blanche et bleue se font face (l'un est purement décoratif) pour lutter dès l'entrée du château contre les rigueurs du climat jurassien.

Ce début de reconstitution augure bien de l'avenir. Le château de Voltaire prendra vite son rang parmi les maisons d'écrivains si plaisantes à visiter.



*Vue du parc actuellement réaménagée.
Coll. des Amis de Sceaux*

La visite du parc nous enchante, car les travaux de restauration sont ici plus avancés et le site qui s'étend sur sept hectares est magnifique. Une partie du terrain en pente est construite en terrasses soulignées par des balustrades de pierre, des ifs taillés, des massifs

de rosiers et quelques statues dont un buste de Florian³. On découvre une superbe vue sur le massif du Mont-Blanc. L'autre partie a été transformée en jardin à l'anglaise au XIX^e siècle. Une belle charmille entoure une pelouse ovale. Face à la maison, une chapelle pas encore restaurée, porte sur le chevet l'inscription latine « DEO EREXIT VOLTAIRE ». C'est en effet lui-même qui la fit construire.

Dans le fond du parc un peu à l'écart du château, ont été dressées des installations provisoires en forme de « tipis » pour accueillir les hôtes de la nouvelle fondation qui a pris le nom de « l'Auberge de l'Europe ». Le château devenu monument national est le siège de rencontres et d'expositions notamment autour de l'actualité de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

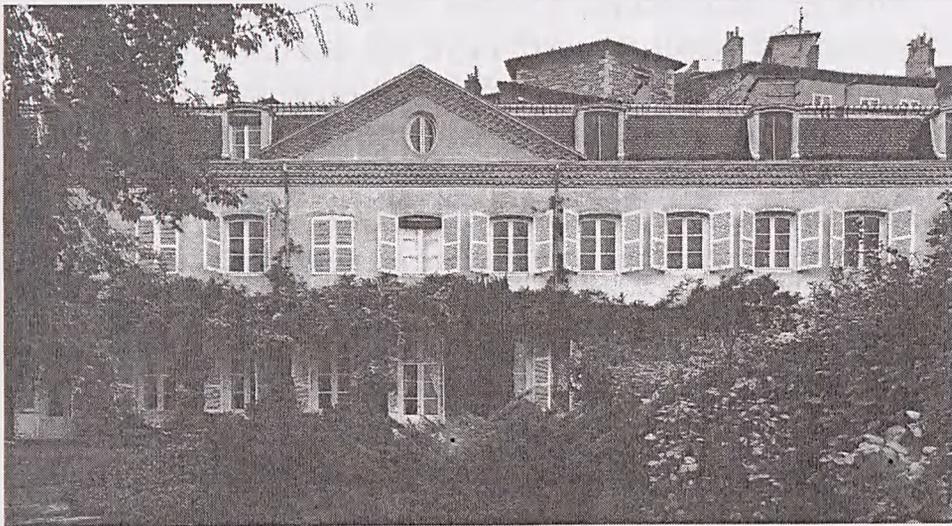
Signalons que Ferney est le siège de la « Société Voltaire » créée le 30 mai 2000, dont le but est de contribuer à la recherche voltairienne et qui s'adresse aux chercheurs et aux curieux.

Sur le chemin du retour, nous passons au voisinage du CERN (Conseil européen pour la recherche nucléaire) dont le gigantesque anneau souterrain se cache sous les collines herbeuses. L'autoroute nous amène à Bourg-en-Bresse où nous prenons le train du retour après avoir flâné à loisir dans l'église et les cloîtres du Monastère de Brou, heureux complément à ce riche voyage.

Jacqueline Combarnous,
avec l'aide des notes prises par
Micheline Henry et Françoise Petit.

³ Jean-Pierre Claris de Florian était le neveu du marquis de Florian, frère aîné de son père. Le marquis de Florian, avait épousé en première noce la comtesse de Dampierre d'Hornoy, veuve d'un précédent mariage et sœur cadette de Madame Denis. C'est eux qui amèneront le jeune Jean-Pierre à Ferney en 1765, où il passera l'été avant de poursuivre ses études à Paris.

UNE REVUE CULTURELLE AU 18^e SIÈCLE :
LE JOURNAL DE TRÉVOUX



Hôtel de l'imprimerie, façade sur jardin

Trévoux, capitale miniature d'une principauté d'à peine plus de 500 kilomètres carrés, peuplée d'une vingtaine de mille habitants, aurait-elle encore intéressé les historiens si son nom n'avait pas été associé au *Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux* et aux *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, communément appelé *Journal de Trévoux* ?

Survivance archaïque de la féodalité, appartenant primitivement aux ducs de Bourbon, passée en apanage à la Grande Mademoiselle, la principauté de Dombes avait été donnée, en 1693, au duc du Maine et à ses héritiers. Les princes, qui n'y résidèrent pas, exigèrent néanmoins des gens de leur « Maison », ainsi que du Parlement qui siégeait alors à Lyon, leur présence à Trévoux. C'est ainsi que Trévoux connut une certaine gloire jusqu'en 1761, date à laquelle la Principauté fut rattachée à la couronne de France et réunie administrativement à la Bresse.

Au-delà de l'histoire liée à la descendance de Louis XIV, Trévoux marque son temps en s'inscrivant dans l'histoire de l'édition française et par là-même dans l'histoire des idées. Quand le duc du Maine, leur protégé, se vit donner la Principauté, les Jésuites de Paris virent tous les avantages qu'ils pourraient tirer d'une imprimerie déjà installée à Trévoux, alors en déconfiture. L'atelier, confié à un grand libraire parisien, devenait un instrument sûr dans la lutte contre les imprimeurs-libraires des Pays-Bas protestants. Il devint rapidement prospère et fonctionna jusqu'à la fin de la souveraineté de la principauté. Des presses de Trévoux sortirent 504 éditions soit 1 485 volumes, le *Dictionnaire latin et français*, inspiré de celui de Furetière, aux nombreuses rééditions jusqu'en 1752, et surtout les *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts*.

Tout comme le *Journal des savants*, né en 1665, le *Journal de Trévoux* se définit comme un grand périodique culturel. Les Pères Michel Le Tellier et Philippe Lallemand conseillèrent au Prince de faire imprimer un journal littéraire ; le titre, tout en se modifiant durant les 66 années de son existence, signe l'allégeance au duc du Maine et à son fils. Son premier titre fut *Mémoires pour l'Histoire des Sciences et Beaux-Arts. Recueillis par l'ordre de Son Sérénissime Monseigneur, Prince souverain de Dombes* ; il devint de 1731 à 1736 *Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des Beaux-Arts, Commencés d'imprimer, l'an 1701 à Trévoux & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur, le Duc du Maine* ; de 1736 à 1765 le titre reste le même mais la dédicace est adressée au Prince souverain de Dombes. Ce n'est qu'en 1766 qu'apparaît en fin de titre l'appellation dont on use couramment depuis « connus sous le nom de Journal de Trévoux ».

La direction et la composition furent confiées aux Pères Jésuites qui résidaient au Collège Louis le Grand. Jusqu'à l'arrivée du Père Berthier en 1745, il n'y eut pas un véritable directeur de la publication. « Le privilège fut en faveur du grand libraire parisien Jean Boudot, le 26 juin 1699, cédé à son collègue Etienne Ganeau et enregistré à Trévoux le 1^{er} septembre 1699 ». Il reçut l'approbation de Pocquelin et Tournely, docteurs en Sorbonne au 1^{er} mars 1701. Jusqu'en 1731, il fut imprimé dans la principauté, mais l'éloignement

des rédacteurs du lieu d'impression fit abandonner l'atelier de Trévoux. La première adresse était « chez Louis Ganeau, rue Saint Jacques, vis à vis de la Fontaine Saint Séverin, aux Armes de Dombes ». Au fil du temps, différents libraires parisiens et lyonnais le proposèrent à la vente. L'expulsion des Jésuites de France, en 1762, ne marqua pas la disparition du Journal mais il perdit son audience. En changeant totalement de direction et de titre, le *Journal de Trévoux* cessait d'exister, en 1767.

Au départ, la périodicité était bi-mensuelle, elle devint rapidement mensuelle avec des suppléments, en sorte que 13 à 14 numéros paraissaient annuellement. La collection compte aujourd'hui 878 volumes, in-12, reliés en 265 tomes ; dans les premières années il fut largement illustré. Il en coûtait 16 sous par cahier, et 10 livres pour l'abonnement. Son public était composé « d'honnêtes hommes », plus « gens du monde » que « gens de robe », autant marqués par la tradition qu'influencés par les Lumières.

Dans l'épître dédicatoire, les auteurs disent que l'imprimerie ne pouvait être mieux employée en donnant « au public un état fidèle de tout ce qui paraît tous les jours dans le monde en quelque genre de science que ce soit, ... » ; le journal doit « favoriser les beaux-arts, entretenir l'émulation parmi les sçavans et... conserver à la postérité le souvenir de leurs ouvrages ». Ils annoncent qu'il contiendra des extraits de tous les livres imprimés en France, Espagne, Italie, Angleterre... Le contenu doit être scientifique et littéraire, mais en fait, dès le numéro de 1712, on lit « le grand concours des journaux hérétiques fit naître à M. le duc du Maine l'idée d'un journal où l'on eût principalement en vue la défense de la religion ». Ils se proclament résolus à attaquer « les ennemis déclarés de la religion et à démasquer les ennemis cachés ». Leur volonté polémique de combattre l'influence janséniste et quiétiste, répandue parmi les élites du premier 18^e siècle, se retrouve dans des textes confidentiels.

Le *Journal de Trévoux* rend compte d'ouvrages de grammaire, de rhétorique, de philologie sacrée et profane, d'histoire des religions, d'histoire, de philosophie, d'économie politique, de mathématiques, de médecine, d'astronomie, mais

il ne s'intéresse pas à tout ce qui paraît sous forme de brochures ou feuilles volantes. Au départ, les rédacteurs invitaient les auteurs à faire, eux-mêmes, des extraits de leurs ouvrages ; cette pratique s'arrêta en 1712. Le Journal cessa de rapporter les différends entre les savants comme le faisait le *Journal des savants* et les pères s'en expliquent ainsi : « Agir autrement ce serait manquer à nos devoirs les plus essentiels : ce serait trahir les lecteurs qui nous prennent pour guides dans la connaissance des livres que de les laisser séduire par des titres importants, que de leur cacher les écueils où ils donneront infailliblement ». Les auteurs et les œuvres recensés et analysés sont les anciens comme Cicéron ou Sénèque ; les contemporains sont largement représentés, hommes de lettres comme Bayle, Fénelon, La Harpe, Maupertuis ou économistes dont les publications deviennent nombreuses au tournant du siècle.

Pourtant, jusqu'en 1735, le *Journal de Trévoux* ignore *Les Lettres Philosophiques* (Voltaire les fit paraître d'abord, en anglais, à Londres en 1733 et, en français, à Amsterdam en 1734). Il ne les mentionne que par le biais d'une critique alambiquée. En février de la même année, il regrette « qu'un des plus beaux esprits s'avilisse aussi à dire lui-même en parlant de lui-même, *je suis corps...* ». En 1738, il loue Voltaire pour *Eléments de la philosophie de Newton*. La guerre avec les Encyclopédistes durera jusqu'à l'expulsion des Jésuites : ils annoncent dès janvier 1751 la souscription « pour le grand Dictionnaire Encyclopédique qui contiendra dix Volumes in folio... ». Dans un deuxième article, dans le même numéro, et dans deux autres livraisons, le Père Berthier engage une polémique avec Diderot et d'Alembert, leur reprochant d'avoir copié l'arbre des sciences établi par Bacon et de ne pas l'avoir compris.

A partir de 1734, le *Journal de Trévoux* évolue. Il s'adapte aux goûts du public ; il ne dédaigne plus le roman et consacre plus d'extraits à la poésie et à l'art dramatique. Il aborde encore l'histoire d'une manière traditionnelle en privilégiant l'Antiquité au détriment du Moyen-Age ; toutefois des interrogations nouvelles se dessinent. A propos d'une récente *Histoire des Provinces-Unies*, le critique écrit « on veut savoir par

quel Art ils sont devenus si riches dans un pays si pauvre » et l'article se termine par « nous le répétons voilà ce qui intéresse dans leur histoire un lecteur philosophe et citoyen ». Comme les Philosophes, les rédacteurs ont foi dans le progrès les sciences et les arts, les ouvrages scientifiques apparaissent plus souvent. Leur curiosité intellectuelle se manifeste pour une discipline en évolution, la médecine, les rédacteurs rendent compte de quelques ouvrages qui annoncent déjà une médecine sociale. La théologie anti-protestante et anti-janséniste des premières années s'est déplacée peu à peu dans la lutte contre le déisme. Dans les dernières années, ils ne combattent plus que les ouvrages contraires à « la Religion et aux bonnes mœurs ». *Le Journal de Trévoux* de 1767 est très loin de celui dédié en 1701 au duc du Maine.

Malgré les railleries de Voltaire et les attaques des Encyclopédistes, le *Journal de Trévoux* a publié des recherches sérieuses et a instauré, comme le voulait le Père Berthier, une critique « saine, modérée, honnête et instructive ». Son directeur n'était pas un ignorant superstitieux, selon l'antienne de Montesquieu et de Voltaire ; il considérait les Mémoires « plutôt comme un lieu d'entrevue que comme un champ de bataille » ; en cela, le *Journal de Trévoux* demeure un témoin fidèle du mouvement de idées au 18^e siècle, de leur réception et aussi de leurs difficultés à s'imposer.

Maud Espérou

Les photographies des pages 27, 28, 29, 31 et 37 proviennent de l'ouvrage « Canton de Trévoux en Dombes, Ain ».

Coll. Images du Patrimoine n°144; Phototype Inventaire Général - Eric Dessert ou Jean-Marie Refflé. (c) A.D.A.G.P

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Hatin (Eugène), *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*.- Paris, 1866 (réimpr. Paris, 1965).

De Backer (Aug. Et Aloys).- *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. Nouvelle édition par C. Sommervogel [Le P. Pierre Clauer]. - Bruxelles, Paris, 1890-1932, 12 vol.

Sgard (J.).- *Dictionnaire des Journaux, 1600-1789*.- Paris, 1991 (article sur le *Journal de Trévoux* signé par Pascale Ferrand).

Discours préliminaire des éditeurs de 1751 et articles de l'Encyclopédie, introduits par la querelle avec le Journal de Trévoux, textes établis et présentés par Martine Groult.- Paris, 1999.

Etudes sur la presse au XVIII^e siècle : Les Mémoires de Trévoux (2 vol). - Lyon, Centre d'études du XVIII^e siècle de l'Université de Lyon II, 1973-1975.

Histoire de l'édition française, t. II, *Le Livre triomphant, 1660-1830* sous la dir. de Roger Chartier et Henri-Jean Martin.- Paris, 1984.

Livre et société dans la France du XVIII^e siècle sous la dir. de François Furet.- Paris, La Haye, 1965 (article de J. Roger et J. Ehrard : Deux périodiques français du XVIII^e siècle, le *Journal des savants et les Mémoires de Trévoux*).

IMAGE DU VIEUX SCEAUX



Dessin au crayon Place de la Poste. sous la neige

PLACE DE LA POSTE AVANT SA DERNIERE TRANSFORMATION
VERS LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Gravure de Gabrielle Garapon

EPHMERIDES

2 0 0 0

OCTOBRE Inauguration du bâtiment de la Courge, restaurée à l'identique, dans la cour du Petit Château, devenu CAUE.

Célébration des 30 ans de l'I.U.T. de Sceaux.

NOVEMBRE 18

Célébration du trentième anniversaire des Méridionaux de Sceaux.

DECEMBRE 20^{ème} Foire aux Santons.

Ouverture d'un atelier multimédia dans le local de la Courge.

2 0 0 1

JANVIER Publication des résultats du recensement de mars 1999 : 19 494 habitants à Sceaux.

FEVRIER Avis défavorable émis par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites d'Ile de France d'inscrire le Château de l'Amiral à l'inventaire supplémentaire des Monuments et des sites.

MARS 11-18 Elections municipales – Philippe Laurent est élu maire. Il succède à Pierre Ringenbach.

AVRIL Mise en place de la police de proximité.

MAI Externat Sainte Jeanne d'Arc : changement annoncé pour la rentrée 2001 de la structure de l'école : elle accueillera les élèves de la maternelle à la 3^{ème} et les orientera en fin de

JUIN collège vers des structures plus importantes dans le Réseau François d'Assise, crée en 2001.
5^{ème} marché de Provence rue Houdan.

Festivités félibréennes et méridionales. Fête de la Musique, Feu de la Saint-Jean.

JUIN 28 Notification par le Préfet des Hauts de Seine de l'inscription du Lycée Marie Curie en totalité et l'ancienne maison Cauchy à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

SEPTEMBRE Coulée verte : ouverture d'une nouvelle aire de jeux réservée aux enfants de 2 à 8 ans située près du Cantou et à proximité du Lycée Marie Curie.

SEPTEMBRE 11 Attentats terroristes sur les tours du World Trade Center à New-York.

SEPTEMBRE 16 Les Journées du Patrimoine ont été annulées au niveau national à cause des attentats.

DECEMBRE Assises du Centre : « un centre ville pour tous les scénés ».

RAPPORT MORAL
2000 - 2001

Chers Amis,

Une année de plus s'est écoulée depuis notre Assemblée de mars 2000. Notre société a maintenu ses activités et a participé dans la mesure de ses moyens à la vie locale en tentant de remplir ses objectifs : chercher et faire connaître tous documents, témoignages, souvenirs concernant la ville de Sceaux et sa région. Nos activités ont donc été soutenues :

- une excursion à Maintenon au printemps sur les traces de la marquise qui a élevé comme vous le savez le duc du Maine, et à Dreux où sont inhumés les descendants de la famille d'Orléans, c'est-à-dire les enfants et petits enfants du duc de Penthièvre.
- Une visite de la superbe exposition organisée par le Musée de l'Île de France sur la restauration du Pavillon de l'Aurore.
- Nous avons renouvelé notre participation aux Journées du Patrimoine, à la demande de la Ville et en particulier de Mademoiselle Pélegrin en faisant visiter les rues Bertron et du Lycée, témoins des premiers « lotissements » de Sceaux au XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècles. Comme toujours ces manifestations ont attiré beaucoup de monde et nous avons multiplié par trois les vingt personnes annoncées à Monsieur et Madame de Sainte-Marie et à Monsieur et Madame Chevrier. Nous avons bénéficié pour ces visites du concours de Monsieur Maillard, architecte, qui nous a aidés à comprendre la spécificité et j'ajouterai, la beauté des maisons en meulière : un beau mur de meulière, bien fait, sans traces de joint : on dirait un tapis au petit point ! Il nous a fait réfléchir sur la rénovation des

immeubles anciens et sur les constructions nouvelles : pastiches ou innovation ? Il nous a permis de visiter la cour de l'EPF et son propre jardin.

- Par ailleurs nous avons continué à répondre aux questions, dans la mesure de nos compétences, orales ou écrites, qui nous ont été posées : le marché aux bestiaux, les fouilles archéologiques des Panthier à L'Haÿ, les enfants de la duchesse du Maine, Achille Garnon, la famille Maillard à Sceaux et à l'Haÿ...etc.
- Un groupe culturel provençal venu de Graveson en délégation au Musée des Arts et Traditions populaires a souhaité une visite de Sceaux que nous avons organisée pour eux.
- Comme vous avez pu les lire dans Sceaux-Magazine nous avons continué nos « Chronique du temps passé » en tentant d'apporter quelques lumières sur les voies et chemins de Sceaux : leurs anciens tracés, et leurs dédicataires.
- Enfin une grande partie de notre énergie s'investit dans la préparation du Bulletin. Le fascicule qui vous été remis, numéro 17, est particulièrement riche. Nous devons sa réussite à l'activité de Madame Combarrous qui n'a eu de cesse de faire rentrer les articles, les lire, les corriger, les recorriger, les mettre en forme et trouver un nouvel imprimeur. J'aimerais que vous l'applaudissiez. Nous remercions également Madame Genty qui a tapé tous ces textes et les modifications que nous ajoutions au fur et à mesure. Et qui doit avoir beaucoup de patience !
- Enfin nous avons toujours maintenu les liens avec la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Paris et d'Ile de France. Je rappelle à cette occasion que nous avons fait l'acquisition de la collection des bulletins annuels de cette Fédération qui sont une mine de renseignements sur l'histoire de l'Ile de France. Vous pouvez les consulter au siège de notre société tous les samedis après-midi. A cette occasion je vous signale que la Fédération organise une journée d'excursion à Moret sur le Loing le 26 mai réservée aux membres des sociétés affiliées à la Fédération. Cf. quelques prospectus.

- Et pour la première fois notre association a été présente lors de la soirée d'accueil organisée par la Ville à l'intention des nouveaux scéens.

Un point très positif, que je voulais signaler devant vous, c'est la signature d'une convention avec la Ville de Sceaux qui met gracieusement à la disposition de notre association le local du niveau -3 de la bibliothèque où sont rassemblés déjà tous les documents qui nous sont donnés formant peu à peu un fonds important, et recevoir les personnes intéressées, comme je le disais tout à l'heure. Cela ne changera pas notre situation, mais cela établit notre collaboration et notre installation à la bibliothèque de façon plus claire, définissant les droits et devoirs de chacune des parties.

Voilà le côté heureux de notre année. Malheureusement, il y a des ombres : nous avons dû déplorer les décès de sept de nos membres dont vous trouverez mention dans le bulletin. Et ceci m'amène à vous dire aussi qu'il nous semble que nous nous trouvons devant une perte de substance : nous devons trouver de nouveaux adhérents, plus jeunes, susceptibles de continuer et d'étendre les recherches. Nous avons repris le flambeau allumé en 1924, il ne faut pas le laisser s'éteindre doucement.

Thérèse Pila

IN MEMORIAM

PIERRE HENRY

Pierre Henry nous a quittés le 8 juillet 2001. Sa présence fidèle et attentive aux côtés de son épouse Micheline, lors des manifestations de notre association, était très remarquée et appréciée.

Nous nous souviendrons en particulier de la sortie à Maintenon que tous deux avaient minutieusement préparée pour notre plus grand bonheur et aussi de la belle série de photos qu'ils ont prises en parcourant les sentiers de notre ville pour illustrer la causerie de Thérèse Pila sur ce sujet et ce ne sont que quelques exemples.

Sa collaboration, teintée d'un brin d'humour dans le sourire, nous manquera.

JACQUES STEVERLYNCK

Conseiller municipal de 1965 à 2001, J. Steverlynck, animateur infatigable des échanges internationaux avec nos villes jumelles de Bruhl et de Leamington Spa, a été membre de notre conseil d'administration des origines jusqu'en 1992.

MADAME LE SAGE

Vieille scéenne de souche, elle suivait les travaux de notre association à travers l'adhésion de son mari dès la reprise de nos activités en 1981 et ensuite de son fils. Rappelons que Monsieur Lesage a souvent fait des dons à notre société, notamment les souvenirs des fêtes paroissiales qu'il avait organisées après la 2^{ème} guerre mondiale.

MADAME KOCHANOVSKI

Madame Kochanovski partageait avec sa sœur Madame Durand et avec deux autres familles la Faïencerie, maison familiale depuis cent ans. Elle s'est toujours intéressée à l'histoire de notre ville, consciente d'habiter une maison si importante dans la mémoire des scéens.

MONSIEUR JEAN-MARIE JEANTON -LAMARCHE

La date de son décès, le 25 décembre 2000, ne nous a pas permis de rappeler son souvenir dans le précédent bulletin ; nous tenons à réparer ce retard car Monsieur Jeanton-Lamarche a été un adhérent, discret sans doute, mais actif . C'est lui qui a préparé la table des articles parus dans les dix premiers bulletins, table que l'on peut consulter au siège de notre association (en attendant sa publication complétée, dans une livraison ultérieure de notre bulletin).

Rappelons par ailleurs que Monsieur Jeanton-Lamarche était un passionné des abeilles et qu'il suivait le développement des ruches du jardin du Luxembourg avec un grand soin et en parlait avec une chaleur souriante.

MADAME ALCALAY

Nous déplorons aussi sa disparition. Son mari, Monsieur Jean-Joseph Alcalay décédé en 1993 et elle-même ont été de fidèles adhérents.

NOTRE COUVERTURE

Mairie et Eglise de Sceaux (milieu XIX^e s.)

Lithographie – J. Arnoud, d'après Chapuy
**De gauche à droite : entrée du jardin de la Ménagerie,
ancienne Mairie, bâtiment de la gare, corps de garde,
église avant la reconstruction de la flèche.**